



Second Session
Thirty-seventh Parliament, 2002-03

Deuxième session de la
trente-septième législature, 2002-2003

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Transport and Communications

Chair:
The Honourable JOAN FRASER

Thursday, February 6, 2003 (*in camera*)
Tuesday, February 11, 2003
Thursday, February 13, 2003

Issue No. 4

Future business of the Committee

Third and fourth meetings on:

Bill S-8, An Act to amend
the Broadcasting Act

Consideration of a draft budget

WITNESSES:
(See back cover)

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Transports et des communications

Présidente:
L'honorable JOAN FRASER

Le jeudi 6 février 2003 (à huis clos)
Le mardi 11 février 2003
Le jeudi 13 février 2003

Fascicule n° 4

Travaux futurs du Comité

Troisième et quatrième réunions concernant:

Le projet de loi S-8, Loi modifiant
la Loi sur la radiodiffusion

Étude d'ébauche d'un budget

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
TRANSPORT AND COMMUNICATIONS

The Honourable Joan Fraser, *Chair*

The Honourable Leonard J. Gustafson, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Adams
* Carstairs, P.C.
(or Robichaud, P.C.)
Day
Eyton
Graham, P.C.
Johnson
**Ex Officio Members*
(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Graham, P.C., substituted for that of the Honourable Senator Maheu (*January 27, 2003*).

The name of the Honourable Senator Ringuette-Maltais substituted for that of the Honourable Senator Graham, P.C. (*February 5, 2003*).

The name of the Honourable Senator Graham, P.C., substituted for that of the Honourable Senator Ringuette-Maltais (*February 7, 2003*).

The name of the Honourable Senator Ringuette-Maltais substituted for that of the Honourable Senator Graham, P.C. (*February 10, 2003*).

The name of the Honourable Senator Graham, P.C., substituted for that of the Honourable Senator Ringuette-Maltais (*February 11, 2003*).

The name of the Honourable Senator Ringuette-Maltais substituted for that of the Honourable Senator Biron (*February 11, 2003*).

The name of the Honourable Senator Merchant substituted for that of the Honourable Senator Callbeck (*February 12, 2003*).

The name of the Honourable Senator Callbeck substituted for that of the Honourable Senator Merchant (*February 13, 2003*).

The name of the Honourable Senator Merchant substituted for that of the Honourable Senator Callbeck (*February 13, 2003*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS

Présidente: L'honorable Joan Fraser

Vice-président: L'honorable Leonard J. Gustafson
et

Les honorables sénateurs:

Adams
* Carstairs, c.p.
(ou Robichaud, c.p.)
Day
Eyton
Graham, c.p.
Johnson
** Membres d'office*
(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité:

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Graham, c.p., substitué à celui de l'honorable sénateur Maheu (*le 27 janvier 2003*).

Le nom de l'honorable sénateur Ringuette-Maltais substitué à celui de l'honorable sénateur Graham, c.p. (*le 5 février 2003*).

Le nom de l'honorable sénateur Graham, c.p., substitué à celui de l'honorable sénateur Ringuette-Maltais (*le 7 février 2003*).

Le nom de l'honorable sénateur Ringuette-Maltais substitué à celui de l'honorable sénateur Graham, c.p. (*le 10 février 2003*).

Le nom de l'honorable sénateur Graham, c.p., substitué à celui de l'honorable sénateur Ringuette-Maltais (*le 11 février 2003*).

Le nom de l'honorable sénateur Ringuette-Maltais substitué à celui de l'honorable sénateur Biron (*le 11 février 2003*).

Le nom de l'honorable sénateur Merchant substitué à celui de l'honorable sénateur Callbeck (*le 12 février 2003*).

Le nom de l'honorable sénateur Callbeck substitué à celui de l'honorable sénateur Merchant (*le 13 février 2003*).

Le nom de l'honorable sénateur Merchant substitué à celui de l'honorable sénateur Callbeck (*le 13 février 2003*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, February 6, 2003
(9)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day, *in camera* pursuant to rule 92(2)(e), at 10:55 a.m., in room 256-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Adams, Biron, Callbeck, Day, Eyton, Fraser, Gustafson, Johnson, LaPierre, Phalen, Ringuette-Maltais, and Spivak (12).

In attendance: Terrence Thomas and Joseph P. Dion, Research Officers, Parliamentary Research Branch, Library of Parliament.

The committee considered its business.

At 12:43 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, February 11, 2003
(10)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day at 9:33 a.m., in room 256-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Adams, Callbeck, Day, Fraser, Phalen, and Ringuette-Maltais (6).

In attendance: Keli Hogan, Legislative Clerk, the Senate; and Terrence Thomas and Joseph P. Dion, Research Officers, Parliamentary Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, October 24, 2002, the Committee continued its examination of Bill S-8, An Act to amend the Broadcasting Act. (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the Committee, Issue No. 1, dated October 29, 2002.*)

WITNESSES:

From the National Anti-Poverty Organization:

Ms. Linda Lalonde, President;
Ms. Gwen Wood, First Vice-President;
Ms. Paulette Halupa, Second Vice-President.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le jeudi 6 février 2003
(9)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd’hui, à huis clos, conformément à l’article 92(2)e) du Règlement, à 10 h 55 dans la salle 256-S de l’édifice du Centre, sous la présidence de l’honorable Joan Fraser (présidente).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Adams, Biron, Callbeck, Day, Eyton, Fraser, Gustafson, Johnson, LaPierre, Phalen, Ringuette-Maltais et Spivak (12).

Également présents: Terrence Thomas et Joseph P. Dion, attachés de recherche, Service de recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement.

Le comité examine ses travaux.

À 12 h 43, il est convenu de suspendre la séance jusqu’à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, le mardi 11 février 2003
(10)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd’hui à 9 h 33, dans la salle 256-S de l’édifice du Centre, sous la présidence de l’honorable Joan Fraser (présidente).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Adams, Callbeck, Day, Fraser, Phalen et Ringuette-Maltais (6).

Également présents: Keli Hogan, commis législatif au Sénat; Terrence Thomas et Joseph P. Dion, attachés de recherche, Service de recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l’ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 24 octobre 2002, le comité poursuit son examen du projet de loi S-8, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion. (*Le texte complet de l’ordre de renvoi figure dans les délibérations du comité fascicule n° 1, du 29 octobre 2002.*)

TÉMOINS:

De l’Organisation nationale anti-pauvreté:

Mme Linda Lalonde, présidente;
Mme Gwen Wood, première vice-présidente;
Mme Paulette Halupa, deuxième vice-présidente.

From the Telecommunications Workers Union:

Mr. Neil Morrison, Vice-President;

Mr. Ron Carlson, Administrative Vice-President, Communications, Energy and Paperworkers Union of Canada.

Ms. Lalonde made a presentation and, with Ms. Wood and Ms. Halupa, answered questions.

Messrs. Morrison and Carlson made a presentation and answered questions.

At 10:41 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, February 13, 2003
(11)

[English]

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day at 10:47 a.m., in room 256-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Day, Eytون, Fraser, Graham, P.C., Gustafson, Johnson, Merchant, Phalen, Ringuette-Maltais, and Spivak (10).

In attendance: Keli Hogan, Legislative Clerk, the Senate; Terrence Thomas and Joseph P. Dion, Research Officers, Parliamentary Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, October 24, 2002, the Committee continued its examination of Bill S-8, An Act to amend the Broadcasting Act. (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the Committee, Issue No. 1, dated October 29, 2002.*)

*WITNESSES:**From the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission:*

Mr. A. R. (Tony) Lacombe, Director General, Broadcasting Operations;

Mr. Allan Rosenzveig, General Counsel, Telecommunications, Legal Directorate.

From the Canadian Broadcasting Corporation:

Mr. Michel Tremblay, Vice-President, Strategy and Business Development;

Ms. Edith Cody-Rice, Senior Legal Counsel;

Mr. Shaun Poulter, Manager, Government Relations.

Messrs. Rosenzveig and Lacombe made a presentation and answered questions.

De la Telecommunications Workers Union:

M. Neil Morrison, président;

M. Ron Carlson, vice-président administratif, Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier.

Mme Lalonde fait un exposé et, avec Mme Wood et Mme Halupa, répond aux questions.

MM. Morrison et Carlson font un exposé et répondent aux questions.

À 10 h 41, il est convenu de lever la séance jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, le jeudi 13 février 2003
(11)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui, à 10 h 47, dans la pièce 256-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joan Fraser (présidente).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Day, Eytون, Fraser, Graham, c.p., Gustafson, Johnson, Merchant, Phalen, Ringuette-Maltais et Spivak (10).

Également présents: Keli Hogan, greffière législative, Sénat; Terrence Thomas et Joseph P. Dion, attachés de recherche, Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 24 octobre 2002, le comité poursuit son examen du projet de loi S-8, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 1 du 29 octobre 2002.*)

*TÉMOINS:**Du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes:*

M. A. R. (Tony) Lacombe, directeur général, Exploitation de la radiodiffusion;

M. Allan Rosenzveig, avocat général, Télécommunications, Contentieux.

De la Société Radio-Canada:

M. Michel Tremblay, vice-président, Stratégie et développement commercial;

Mme Edith Cody-Rice, première conseillère juridique;

M. Shaun Poulter, chef de projet, Relations gouvernementales.

MM. Rosenzveig et Lacombe font une déclaration et répondent aux questions.

Mr. Tremblay made a presentation and, with Ms. Cody-Rice and Mr. Poulter, answered questions.

At 11:50 a.m., the committee proceeded to consider the following draft budget application for the fiscal year ending March 31, 2004:

Professional and Other Services	\$ 20,000
Transport and Communications	\$ 200
All Other Expenditures	<u>\$ 1,000</u>
Total	\$ 21,200

The Honourable Senator Gustafson moved that the budget application be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 11:53 a.m., the committee suspended.

At 12:03 p.m., the committee resumed *in camera*, pursuant to rule 92(2)(c), to consider its business

The Honourable Senator Graham, P.C., was only present as of 12:15 p.m.

At 12:53 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

M. Tremblay fait une déclaration et, de concert avec Mme Cody-Rice et M. Poulter, répond aux questions.

À 11 h 50, le comité examine l'avant-projet de budget suivant, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004:

Services professionnels et autres	20 000 \$
Transport et communications	200 \$
Autres dépenses	<u>1 000 \$</u>
Total	21 200 \$

L'honorable sénateur Gustafson propose l'adoption du budget.

La question, mise aux voix, est adoptée.

À 11 h 53, le comité suspend la séance.

À 12 h 03, le comité se réunit à huis clos, conformément à l'alinéa 92(2)c) du Règlement, en vue de discuter de ses travaux futurs.

L'honorable sénateur Graham, c.p., arrive à 12 h 15.

À 12 h 53, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du comité,

Till Heyde

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, February 11, 2003

The Standing Senate Committee on Transport and Communications, to which was referred Bill S-8, to amend the Broadcasting Act, met this day at 9:33 a.m.

Senator Joan Fraser (Chairman) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, we are meeting today to continue our consideration of Bill S-8, which was presented to the previous session of Parliament and is being re-presented in this session of Parliament.

Our first witnesses today are from the National Anti-Poverty Organization, a group working to express the concerns of low-income people in Canada. I believe that material on the organization has been circulated to all of your offices. You should have received that yesterday.

[*Translation*]

Today, our committee welcomes Ms. Linda Lalonde, President of the National Anti-Poverty Organization. With her are Ms. Guen Wood, First Vice-President, and Ms. Paulette Halupa, Second Vice-President.

Thank you for coming despite this terrible weather.

[*English*]

Ms. Lalonde, please begin.

Ms. Linda Lalonde, Member of the Board of Directors, National Anti-Poverty Organization: Honourable senators, thank you for having us here. As you have heard, our organization is the national voice of poor people across Canada. We have been in existence for 33 years, still working on that getting-rid-of-poverty thing; nothing has worked so far.

We have a national board of 22 people elected by province and territory across the country, most of whom are working, either on a voluntary or paid basis, with different antipoverty or social justice movements in their various home provinces or territories.

We have a national office here in Ottawa with a staff of five people. We produce a quarterly newsletter. We do these kinds of appearances, obviously. We also make representations in front of tribunals and various courts. You may be familiar with the case of Kimberly Rogers, the Sudbury woman who died while under house arrest for welfare fraud. We intervened in that case and in various other cases where the interests of poor people were involved. We have a track record of having been involved in a variety of court or tribunal processes over the years. That is what brings us here today.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 11 février 2003

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications, auquel a été renvoyé le projet de loi S-8, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion, se réunit aujourd'hui à 9 h 33.

Le sénateur Joan Fraser (présidente) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente: Honorables sénateurs, nous nous réunissons aujourd'hui pour poursuivre l'étude du projet de loi S-8, qui a été présenté au cours de la session précédente de la législature et qui est présenté de nouveau pendant la session en cours.

Les premiers témoins que nous accueillons aujourd'hui représentent l'Organisation nationale anti-pauvreté, groupe qui s'efforce d'exprimer les préoccupations des Canadiens à faible revenu. Je crois que le mémoire de l'Organisation a été envoyé à chacun de vos bureaux. Vous avez dû le recevoir hier.

[*Français*]

Le comité accueille aujourd'hui Mme Linda Lalonde, présidente de l'Organisation nationale anti-pauvreté. Elle est accompagnée de Mme Guen Wood, première vice-présidente et de Mme Paulette Halupa, deuxième vice-présidente.

Nous vous remercions beaucoup d'être venues, surtout par un temps aussi affreux.

[*Traduction*]

Madame Lalonde, je vous en prie.

Mme Linda Lalonde, membre du conseil d'administration, Organisation nationale anti-pauvreté: Honorables sénateurs, merci de nous accueillir. Comme vous l'avez entendu, notre organisation est le porte-parole national des pauvres au Canada. Elle existe depuis 33 ans, et elle travaille toujours à l'élimination de la pauvreté. Jusqu'à maintenant, tous les efforts ont été stériles.

Nous avons un conseil d'administration national formé de 22 personnes élues par province et territoire, et la plupart d'entre elles travaillent bénévolement ou contre rémunération dans différents mouvements de lutte contre la pauvreté ou des mouvements pour la justice sociale dans leur province ou leur territoire.

Nous avons à Ottawa un bureau national dont l'effectif est de cinq personnes. Nous publions un bulletin trimestriel. Nous comparaissons devant des comités, comme nous le faisons aujourd'hui. Nous présentons également des observations devant des tribunaux et cours de justice. L'affaire Kimberly Rogers ne vous est pas inconnue. Il s'agit d'une femme de Sudbury qui est décédée pendant sa détention à domicile, peine à laquelle elle avait été condamnée pour avoir fraudé l'aide sociale. Nous sommes intervenus dans cette cause et diverses autres affaires où les intérêts des pauvres étaient en cause. Au fil des ans, nous sommes intervenus dans diverses affaires judiciaires. Voilà ce qui nous amène à témoigner aujourd'hui.

We have been involved, under the Telecommunications Act, with things like telephone rates. We are currently involved in the proceedings around the existence or non-existence of pay telephones. We have been involved in a coalition that is represented by the public interest advocacy group with several other consumer advocacy groups.

We are here to support Bill S-8. This proposed legislation will ensure all Canadians the opportunity for input into regulatory proceedings. It will level the playing field, thereby enabling all parties to participate; it will not be necessary to have deep pockets, as is often the case with other parties to the proceedings.

Let me give you an example of our situation. Our total budget is under \$400,000. When fixed costs are removed, such as salaries and rent, we are left with about \$42,000 for other activities. Obviously, that amount will not allow us to intervene in any kind of meaningful way in many proceedings.

We have participated in the Telecommunications Act hearings for a number of years, as have several other consumer groups. I have been on the board for six years, and our participation in front of the CRTC goes back to before that, at least three years and perhaps longer. We could not do this alone. In a group with other similar organizations, we need some assistance to be able to do that. Thus far, we have been able to be represented partly because we have been able to recover some costs.

Depending on whose figures you use and who is measuring poverty this week, we represent one in four to one in seven Canadians, which is a fair chunk of the population. With the increasing size and convergence of various media companies, their pockets are getting deeper, while in many cases individual consumers are less and less able to pay the ever increasing fees for services themselves, let alone try to participate in regulatory hearings that would govern the size of those increases that they are being asked to cover on an individual basis. They are depending on consumer groups such as ours to be able to represent them. We feel that one of the only ways that can happen, as things that fall under the Broadcasting Act such as cable rates and so on are being increased, is for there to be a way for costs to be able to be recovered.

Senator Callbeck: You mentioned that you have participated in telecommunications hearings with other associations. What hearings have you been involved in?

Ms. Lalonde: We are currently involved in ones around pay phone rates. We have previously been involved in hearings dealing with rates for telephone services, the long distance rates. Those have taken place in the last couple of years.

Nous nous sommes occupés de questions relevant de la Loi sur les télécommunications, comme la tarification téléphonique. En ce moment, nous participons aux instances qui portent sur l'existence même des téléphones publics. Nous avons fait partie d'une coalition qui est représentée par le Centre pour la défense de l'intérêt public, avec plusieurs autres groupes de protection du consommateur.

Nous sommes ici pour appuyer le projet de loi S-8. La mesure législative proposée garantira à tous les Canadiens la possibilité de participer aux instances réglementaires. Elle fera en sorte que tous soient sur un pied d'égalité, permettant ainsi à toutes les parties de participer. Il ne sera pas donc nécessaire d'avoir de solides ressources financières, comme en ont souvent d'autres parties aux instances.

Permettez-moi d'illustrer notre situation par un exemple. Notre budget total est inférieur à 400 000 \$. Une fois déduits les frais généraux, comme les salaires et le loyer, il ne nous reste qu'environ 42 000 \$ pour nos activités. Il est évident qu'un montant aussi modeste ne saurait nous permettre d'intervenir de manière conséquente dans un grand nombre d'instances.

Nous participons depuis un certain nombre d'années aux audiences tenues en vertu de la Loi sur les télécommunications, tout comme le font d'autres groupes de défense des consommateurs. Je siège au conseil depuis six ans, et notre participation aux audiences du CRTC a débuté bien avant, peut-être au moins trois ans, voire davantage. Nous ne pouvons agir seuls. Regroupés avec d'autres organisations semblables, nous avons besoin d'aide pour intervenir. Jusqu'à maintenant, nous avons pu nous faire représenter en partie grâce à la possibilité de nous faire rembourser certains frais.

Dépendant des chiffres qu'on utilise et de la façon de mesurer la pauvreté, nous représentons entre le quart et le septième de la population canadienne, ce qui est passablement important. Les entreprises des médias s'enrichissent, grâce à leur expansion et au mouvement de convergence, tandis que, dans bien des cas, les consommateurs ont de moins en moins les moyens de payer les frais croissants des services et, à plus forte raison, de participer aux audiences des organismes de réglementation qui statuent sur les hausses qu'on demande à chacun des consommateurs d'absorber. Les consommateurs doivent compter sur des groupes de défense comme le nôtre pour se faire représenter. Selon nous, nous ne pouvons intervenir, lorsque le coût de services relevant de la Loi sur la radiodiffusion augmente, comme la tarification des câblodistributeurs, que si nos frais nous sont remboursés.

Le sénateur Callbeck: Vous avez dit que vous aviez participé à des audiences sur les télécommunications avec d'autres associations. À quelles audiences avez-vous pris part?

Mme Lalonde: Nous participons actuellement à celles qui portent sur la tarification des téléphones publics. Avant cela, nous avons pris part à celles qui concernaient la tarification des services téléphoniques et des appels interurbains. Elles ont eu lieu ces deux dernières années.

Senator Callbeck: Under this arrangement with telecommunications, you still do not know until you go through the whole exercise whether you will get funding. Is that a major problem?

Ms. Lalonde: It has not been for us, because in the end we have always received it. There is always a concern at the beginning of the process about whether costs will be covered in part or in whole; however, we are fortunate to have been involved with organizations that have had funding and that are able to pay some or all of the costs, so that if we did not get 100 per cent reimbursed another organization has been able to step in and reimburse us.

Senator Callbeck: I see. It has not been a major problem. What about broadcasting, per se. Have you been involved at all there?

Ms. Lalonde: Not up until now.

Senator Callbeck: Why is that? Is it because there is not an issue that you are interested in, or is it something else?

Ms. Lalonde: It is partly because of the costs. Some of these issues are regionally based. For example, when Shaw cable increases rates, it does not affect people all across Canada; it is not a countrywide issue. However, as more and more convergence takes place, that is getting to be less the case.

Senator Callbeck: Therefore, you do not get involved in an issue unless it is national; is that correct?

Ms. Lalonde: In the past, we have gotten involved in issues where, by dealing with it on local or provincial issue, we would have an impact on what would become an issue across the country. Let me use the example of panhandling. We intervened in a case in Winnipeg related to a city bylaw, not provincial legislation. Within six months, similar legislation came up in five other cities across the country. We then applied what we had done in Winnipeg to those other cities and, as such, were able to change the legislation that was proposed in other communities.

Senator Callbeck: Are there issues right now under the Broadcasting Act that you would be intervening in if you had the funding?

Ms. Lalonde: At the moment, no, because we are unable to do more than we are doing right now. However, there are issues that have come up that we should be intervening in.

Senator Callbeck: Can you give me some examples?

Ms. Lalonde: One is the issue of cable rates, and particularly the convergence of cable companies with other providers of various services. That has been a problem for people. For example, if telephone, cable and so on are all under the same provider, an individual who falls behind in his or her payments loses the whole package of services instead of just the one utility he or she has fallen behind in. That is becoming increasingly an issue across the country.

Le sénateur Callbeck: Aux termes de ces dispositions sur les télécommunications, vous ne savez pas si vous obtiendrez un financement avant d'avoir mené la démarche jusqu'au bout. Est-ce un problème grave?

Mme Lalonde: Pas pour nous. Au bout du compte, nous avons toujours reçu ce financement. Nous nous demandons toujours, au début de la démarche, si les coûts seront couverts en totalité ou en partie, mais nous avons eu la chance d'être associés à des organisations qui avaient un financement et qui pouvaient assumer une partie des coûts ou leur totalité, de sorte que, si nous ne recevions pas un remboursement intégral, une autre organisation pouvait faire l'appoint.

Le sénateur Callbeck: Je vois. Cela n'a pas été un problème majeur. À propos de la radiodiffusion, vous êtes-vous occupés de ce domaine?

Mme Lalonde: Pas jusqu'à maintenant.

Le sénateur Callbeck: Pourquoi? Parce qu'il n'y a pas de problème qui vous intéresse? Autre chose?

Mme Lalonde: C'est en partie à cause des coûts. Certains des problèmes ont une portée régionale. Par exemple, lorsque le câblodistributeur Shaw relève sa tarification, cela ne touche pas tous les Canadiens. Ce n'est pas une question d'envergure nationale. Toutefois, avec le mouvement de convergence, ce genre de situation devient moins fréquent.

Le sénateur Callbeck: Vous n'intervenez donc dans un dossier que s'il est de portée nationale. Est-ce exact?

Mme Lalonde: Par le passé, il nous est arrivé d'intervenir dans des dossiers où, en agissant au niveau local ou provincial, nous pouvions avoir une influence sur un problème qui allait se poser dans l'ensemble du pays. Prenons l'exemple de la mendicité. Nous sommes intervenus dans une affaire à Winnipeg. Il s'agissait d'un règlement municipal, et non d'une loi provinciale. En l'espace de six mois, des règlements semblables ont été proposés dans cinq autres villes canadiennes. Nous avons donc repris dans ces autres villes ce que nous avions fait à Winnipeg et nous avons ainsi pu faire changer les règlements qui y étaient proposés.

Le sénateur Callbeck: Y a-t-il en ce moment des dossiers relevant de la *Loi sur la radiodiffusion* dans lesquels vous interviendriez si vous aviez le financement voulu?

Mme Lalonde: Pour le moment, non, car nous ne pouvons faire plus que ce que nous faisons maintenant. Toutefois, il est arrivé que surgissent des problèmes à propos desquels nous aurions dû intervenir.

Le sénateur Callbeck: Pouvez-vous me donner des exemples?

Mme Lalonde: L'un de ces dossiers est celui de la tarification des câblodistributeurs et notamment de la convergence entre des entreprises de câblodistribution et les fournisseurs de divers services. Cela a occasionné des problèmes à des consommateurs. Par exemple, si le même fournisseur offre les services de téléphone, de câblodistribution, et cetera, le consommateur qui tarde à acquitter ses factures perd l'ensemble des services au lieu d'un seul, celui qu'il n'arrive pas à payer à temps. Ce problème est en train de se répandre dans tout le Canada.

Senator Day: I want to explore a parallel with the court system and the award of costs you would be happy with, or content with. In the court situation, the discretion is with the judge. In this instance, we are saying, "Leave it with the CRTC." In the court system, the award of costs may go for or against a party. Would you be content with the CRTC having that kind of discretion, such that, if the CRTC felt that an intervenor in the proceedings had not added anything to the process, had just prolonged the hearing, costs should be awarded against that party?

Ms. Lalonde: In the past, whether before a tribunal or at the court level, prior to intervening in a process we have been sure that we were bringing something vital to the table, something that was not otherwise going to get to the table. We do not come forward with frivolous things. Therefore, for us, we would not be discontent with the CRTC having that discretion, because we would not be concerned that, at the end of day, it would not be seen as an important invention.

Senator Day: NAPO would be content if the rules provided that, in the event the CRTC did not agree that the point an organization brought forward was a valid one, an organization would pay costs to the CRTC and the other party; is that what you are saying?

Ms. Lalonde: We would not be prepared to pay the other party's costs. We would not be in a position to do that. We have \$42,000 at the end of the day to cover everything that is not fixed costs.

Senator Day: You would like to have a process and would like to be in a position to get costs but you do not want to be in a position where you might have to pay costs; correct?

Ms. Lalonde: It is not a process of not having to pay costs and being able to get them. It is a process of allowing everyone to come into the room and be at the table in the same way.

Senator Day: We cannot draw the parallel with the cost process in a regular adversarial court system, then. That is helpful.

What you are really looking for is some means of support for bringing forward the point of view of the intervenor?

Ms. Lalonde: Quite often, we are going up against someone who has a research department and whose research budget is more than our entire budget. Often, we have to get an outsider to represent us because we do not have the technical, fine point knowledge. NAPO's researcher does poverty issues; as such, we cannot send our researcher to a hearing to represent us in any kind of meaningful way.

Senator Day: I understand. It is a specialized field and very expensive to hire lawyers and consultants to represent you. It could amount to quite few dollars. To answer the question that I

Le sénateur Day: Je voudrais tracer un parallèle avec le système judiciaire et l'allocation des frais dont vous seriez heureux ou satisfaits. Dans le système judiciaire, la décision revient au juge. Dans le cas qui nous occupe, nous nous en remettrions au CRTC. Devant les tribunaux, l'allocation des dépens peut jouer en faveur d'une des parties ou contre elle. Seriez-vous satisfaits que le CRTC ait la même latitude, de sorte que, s'il estime qu'un intervenant n'a rien apporté de valable au processus, qu'il a simplement prolongé l'audience, l'allocation des dépens lui serait défavorable?

Mme Lalonde: Par le passé, qu'il s'agisse d'un tribunal ou d'une cour de justice, nous nous sommes assurés, avant d'intervenir dans des délibérations, que nous avions un point essentiel à faire valoir, un point qui, sans notre intervention, allait être négligé. Nous n'intervenons pour des riens. Nous ne serions donc pas en désaccord si le CRTC avait cette latitude, car nous ne craindrions pas que, au bout du compte, notre intervention ne soit considérée comme sans importance.

Le sénateur Day: L'ONAP serait satisfaite si les règles prévoient que, si le CRTC ne reconnaît comme valable le point qu'une organisation a fait valoir, cette organisation assume les frais du CRTC et de l'autre partie. Est-ce bien ce que vous dites?

Mme Lalonde: Nous ne serions pas disposés à assumer les frais de l'autre partie. Nous ne serions pas en mesure de le faire, puisque nous n'avons en fin de compte que 42 000 \$ pour couvrir tout ce qui n'est pas frais généraux.

Le sénateur Day: Vous voudriez un système dans lequel vous seriez en mesure de vous faire rembourser les frais, mais vous ne voudriez pas vous retrouver à devoir assumer les frais. Est-ce bien cela?

Mme Lalonde: Il ne s'agit pas d'éviter de payer les frais et de pouvoir se les faire rembourser, mais de faire en sorte que tous ceux qui interviennent dans des instances puissent le faire de la même manière.

Le sénateur Day: Nous ne pouvons pas établir de parallèle avec les dispositions sur les coûts qui s'appliquent dans le système judiciaire ordinaire, fondé sur l'opposition entre deux parties. Il est bon de le savoir.

Ce que vous voulez au fond, c'est un soutien quelconque pour pouvoir faire valoir le point de vue de l'intervenant?

Mme Lalonde: Très souvent, nous devons affronter quelqu'un qui a un service de recherche et dont le budget de recherche est supérieur à la totalité de notre budget. Souvent, nous devons faire appel à quelqu'un de l'extérieur pour nous représenter, puisque nous n'avons pas les connaissances techniques précises qu'il faudrait. Le chercheur de notre organisation étudie les questions de pauvreté. Nous ne pouvons l'envoyer à des audiences pour qu'il nous représente de façon sérieuse.

Le sénateur Day: Je comprends. Il s'agit d'un domaine spécialisé et il coûte très cher d'engager des avocats et des consultants pour se faire représenter. Les dépenses finissent par

put, what you are looking for is a means of putting forward possibility a contrary point of view to the applicant?

Ms. Lalonde: Yes.

Senator Day: You would like, somehow, to have that funded.

Ms. Lalonde: Yes.

Senator Day: You are suggesting that it should be funded by the applicant as opposed to the government. There should be some other means for intervenors, not necessarily opponents, wanting to bring forward a different point of view from the applicant or to change the applicant's presentation somewhat. Have you considered another way to bring forward that point of view, other than by having the applicant pay for it?

Ms. Lalonde: For the applicant, it should be part of the costs of doing business to allow the rest of the story to come to the table. I do not see it as a role for the government. The applicant is the only other one in the room, as it were.

Senator Day: The other one in the room would be your group, for example, but neither NAPO nor its constituents has the money to pay for it. Thus, the cost must be borne by the applicant as a cost of doing business, which would then be passed on to all of the cable subscribers. Alternatively, if the government were to bear the cost, the taxpayer would then be paying for it. Those would be the options. Would you agree?

Ms. Lalonde: Yes.

Senator Day: Do you know how many intervenors there might be under the Broadcasting Act for any particular application?

Ms. Lalonde: It is difficult to know, because if were funding or the potential of funding people would approach it in a different way. For instance, I cannot think of an instance where we would go in alone. There would be one representative at the representing multiple groups. In other words, one intervention may incorporate the concerns and requirements of different groups. At the end of the day, there is only one bill for a much broader representation.

Senator Day: How do we guarantee that? If each group knew it were to receive funding for its intervention, how would we know that they did not all get together and hire 15 or 2,000 lawyers?

Ms. Lalonde: That would be part of the conditionality of paying the costs. A group would be expected to get together, to make one intervention, to represent similar stories. I will use the Kimberley Rogers inquest as an example. Five national organizations intervened under one legal team. The provincial groups had two intervenors, but they collaborated to present as one. Instead of those eight groups having eight different teams of lawyers, there were actually only two teams of lawyers in the room. A condition can be put in place, as such; in other words, if you have not done that, you will not receive the funding.

monter. Pour répondre à la question que je vous ai posée, vous voulez obtenir les moyens de faire valoir un point de vue contraire à celui du demandeur, n'est-ce pas?

Mme Lalonde: Oui.

Le sénateur Day: Vous voudriez recevoir un financement quelconque.

Mme Lalonde: Effectivement.

Le sénateur Day: Vous proposez que ce financement vienne du demandeur plutôt que de l'État. Il devrait y avoir d'autres moyens pour les intervenants — pas nécessairement des opposants — qui veulent faire valoir un point de vue différent de celui du demandeur ou influer jusqu'à un certain point sur la présentation du demandeur. Avez-vous envisagé une autre façon de faire valoir ce point de vue, en dehors de faire payer les frais par le demandeur?

Mme Lalonde: Pour le demandeur, payer pour que les autres points de vue puissent s'exprimer ferait partie du coût des affaires. Selon moi, ce n'est pas le rôle de l'État. Le demandeur est la seule autre partie en présence, si on peut dire.

Le sénateur Day: L'autre, dans la salle, serait votre groupe, par exemple, mais ni l'ONAP ni ceux qu'elle représente n'ont l'argent pour faire valoir leur point de vue. Les coûts seraient donc assumés par le demandeur, comme frais d'entreprise, et il les répercuterait sur tous les abonnés au câble. Ou bien, si le gouvernement assumait ces coûts, ce sont les contribuables qui les paieraient. Ce sont les deux possibilités, n'est-ce pas?

Mme Lalonde: Effectivement.

Le sénateur Day: Savez-vous combien d'intervenants il peut y avoir dans les audiences portant sur une demande présentée aux termes de la Loi sur la radiodiffusion?

Mme Lalonde: Il est difficile de savoir, car s'il y avait financement ou possibilité de financement, l'attitude serait différente. Par exemple, je ne peux imaginer de cas où nous interviendrions seuls. Un seul intervenant représenterait plusieurs groupes. Autrement dit, une intervention pourrait intégrer les préoccupations et les besoins de différents groupes. En fin de compte, il y aurait une facture pour assurer une représentation très large.

Le sénateur Day: Comment donner cette assurance? Si chacun savait qu'il allait recevoir du financement pour son intervention, comment pourrions-nous savoir si tous ces gens ne se sont pas regroupés pour engager 15 avocats ou même 2 000?

Mme Lalonde: Cela ferait partie des conditions posées pour le remboursement des frais. Un groupe devrait se constituer, faire une intervention pour présenter des points de vue analogues. Je vais prendre comme exemple l'enquête sur l'affaire Kimberley Rogers. Cinq organisations nationales sont intervenues avec une seule équipe de juristes. Les groupes provinciaux avaient deux intervenants, mais ils ont collaboré pour se présenter comme un seul. Au lieu d'avoir huit groupes, avec huit équipes de juristes, il y a eu deux équipes de juristes dans la salle. On pourrait prévoir une condition à cet effet. Autrement dit, si vous ne satisfaites pas à cette condition, vous ne recevrez pas de financement.

Senator Day: Do you believe that this committee could reasonably put a set of regulations in place, or should we leave that to the CRTC to bring people together?

Ms. Lalonde: You can make a general regulation, without saying that if they all have pink hair they have to have the same lawyer. You may not want to be that specific, but you could put words of guidance in place to the commission, such that, as a condition for application for funding the applicants would be expected to unite with similar intervenors.

Senator Day: You can appreciate that, if there were 2,000 intervenors, it would become pretty onerous, especially if each one knew its organization would be paid for its expenses. Unless there is something to bring them together, that could be a pretty onerous expense for the applicant. Do you agree with that?

Ms. Lalonde: Yes, absolutely, I agree. To use the coroner's inquest process as an example, the coroner had a meeting before the inquest whereby anyone who wanted to intervene was invited. The coroner told a couple of groups that he would not hear their interventions until they grouped with someone else. Obviously, they have the same idea, and I think that is fine. Certainly, it shortens the length of the hearing and, therefore, keeps down the costs alone.

Senator Day: Would either of your colleagues care to comment on any of these points?

Ms. Gwen Wood, First Vice-President, National Anti-Poverty Organization: I agree with Ms. Lalonde's comments, but I wish to emphasize that it is important to have a level playing field. That should be a primary concern.

Senator Day: Do you accept Ms. Lalonde's position that it should not be, under any circumstance, at the discretion of the CRTC to award costs against the intervenor?

Ms. Wood: Absolutely.

Ms. Paulette Halupa, Second Vice-President, National Anti-Poverty Organization: Prince Edward Island is a small and poor province. As was raised earlier in relation to costs, would the company then pass those costs on to the people receiving their services? That would be bad for P.E.I because it is a luxury to have cable in the first place, let alone face increased costs for the service. We need cable because the CBC is dwindling each year. It is imperative for us to have access to outside stations, just to stay abreast of the news. We have a half-hour program from P.E.I. and another half-hour program from the rest of the country. Without cable, people are not able to access to it. Also, lack of cable creates a hindrance for our children in their schoolwork. Often, teachers require students to watch a certain television program and report back on it. If the children do not have cable, they cannot do the assignment.

Le sénateur Day: Croyez-vous que notre comité puisse raisonnablement adopter une réglementation, ou devrions-nous nous en remettre au CRTC pour regrouper les intervenants?

Mme Lalonde: Vous pouvez établir une règle générale, sans aller jusqu'à dire que tous ceux qui ont les cheveux roses doivent avoir le même avocat. Vous ne voudrez peut-être pas entrer à ce point dans les détails, mais vous pourriez proposer des conseils au CRTC, comme l'imposition d'une condition voulant que, pour obtenir un financement, les demandeurs se regroupent avec des intervenants semblables.

Le sénateur Day: Vous pouvez comprendre que, s'il y avait 2 000 intervenants, cela pourrait coûter très cher, surtout si chacun sait que son organisation se fera rembourser ses dépenses. À moins qu'un facteur quelconque ne les pousse à se regrouper, les dépenses pourraient devenir plutôt lourdes pour le demandeur. Êtes-vous d'accord?

Mme Lalonde: Oui, je suis tout à fait d'accord. Prenons l'exemple de l'enquête du coroner. Il a tenu avant l'enquête une réunion à laquelle tous ceux qui voulaient intervenir ont été invités. Il a dit à deux groupes qu'il n'entendrait leurs interventions que s'ils se regroupaient avec quelqu'un d'autre. De toute évidence, ils avaient la même idée, et je crois que c'est très bien ainsi. Chose certaine, cette pratique abrège l'audience et empêche les coûts d'augmenter.

Le sénateur Day: Vos collègues auraient-elles quelque chose à ajouter sur ces points?

Mme Gwen Wood, première vice-présidente, Organisation nationale anti-pauvreté: Je suis d'accord avec Mme Lalonde, mais je voudrais insister sur le fait qu'il est important que tous soient sur un pied d'égalité. Ce devrait être une préoccupation de premier plan.

Le sénateur Day: Êtes-vous d'accord avec Mme Lalonde pour dire que le CRTC ne devrait pouvoir en aucune circonstance décider d'imputer les frais à l'intervenant?

Mme Wood: Absolument.

Mme Paulette Halupa, deuxième vice-présidente, Organisation national anti-pauvreté: L'Île-du-Prince-Édouard est une province petite et pauvre. Comme on l'a demandé tout à l'heure à propos des coûts, l'entreprise répercuterait-elle ensuite les coûts à ses clients? Ce serait dommage pour l'Île-du-Prince-Édouard, car c'est déjà un luxe d'y avoir le câble. Le consommateur peut se passer d'une augmentation des coûts du service. Nous avons besoin du câble parce que les services de la Société Radio-Canada diminuent d'année en année. Il est impérieux que nous puissions recevoir d'autres chaînes, simplement pour nous informer. Nous avons une demi-heure de programmation produite dans l'île et une autre demi-heure qui vient du reste du pays. Sans le câble, les habitants de la province ne peuvent capter les informations. De plus, l'absence de câble constitue un obstacle pour le travail scolaire de nos enfants. Souvent, des enseignants demandent aux élèves de regarder une certaine émission et d'en faire le compte rendu. Si les parents des élèves n'ont pas le câble, impossible de faire le travail.

Most taxpayers are on the higher end of the scale, so I would prefer, from the P.E.I. standpoint, to go that way. Maybe the cable companies would have to pay a portion to the government, but I would hope that the government would not pass that on to the constituents.

Senator Day: You know that they would, as a cost of doing business, if they have to pay the costs of all intervenors. Whatever costs they pay, they will pass on to you, if they are given what they have asked for.

Ms. Halupa: We would have to keep the number of intervenors reasonable. As the document stated, when you compare the amount of money they are making with the amount of money that is paid for the intervenors, it is not a large cost.

Senator Day: Have we seen this document before us?

The Chairman: To which document did you refer?

Ms. Lalonde: I referred to Senator Kinsella's comments when he was introducing the proposed legislation.

Senator Phalen: We have been hearing about the costs from the other side of the argument — the difference between the Telecommunications Act and the Broadcast Act. We have been told that the interventions to the Telecommunications Act are long; that they have formal cross-examination stages, which do not exist on the broadcast side; that the issues are often complex and technical; and that the costs are much higher because they have lawyers.

Are there significant differences in the kinds of groups intervening under the Telecommunication Act versus those intervening under the Broadcast Act?

Ms. Lalonde: First, you have just made a wonderful case for supporting a process whereby other people could intervene. If they are, in fact, long, complicated processes with detailed cross-examination and so on, consumer groups or individual consumers, obviously, do not have a way of participating in that process unless they can be represented. Part of the difficulty with comparing the number of intervenors and the depth of the intervention is that one has the ability to obtain support to do it and the other one does not have that ability.

You are comparing a system in which people are enabled to go to the table with a system in which people are not enabled to go to the table. It is not possible to say that you can compare the numbers of people that appear today in process A with process B, when the door is slammed and locked in one process but an ability to open the door in the other process.

Senator Phalen: You are saying that the interventions under the Telecommunications Act are more complex and more technical. Why would you need the services of a lawyer under one act and not under the other act? Their claim is that, if I made a presentation under the Broadcasting Act, I would not

La plupart des contribuables sont dans la partie supérieure de l'échelle des revenus, si bien que je préférerais, du point de vue de l'Île-du-Prince-Édouard, faire assumer les coûts par les contribuables. Les entreprises de câblodistribution devraient peut-être payer une partie des coûts au gouvernement, mais j'espère qu'il ne les refilerait pas aux électeurs.

Le sénateur Day: Vous savez que les entreprises répercuteraient ces coûts, si elles devaient payer assumer les frais de tous les intervenants. Peu importe ce qu'elles auront à payer, elles vous le refileront, si elles obtiennent ce qu'elles demandent.

Mme Halupa: Il faudrait que le nombre des intervenants reste raisonnable. Comme il est dit dans le document, au regard du chiffre d'affaires, le montant payé pour les intervenants n'est pas très important.

Le sénateur Day: Avons-vous reçu ce document?

La présidente: À quel document faites-vous allusion?

Mme Lalonde: Il s'agit des observations que le sénateur Kinsella a formulées lorsqu'il a présenté le projet de loi.

Le sénateur Phalen: Nous avons entendu le point de vue de l'autre partie au sujet des coûts B la différence entre la Loi sur les télécommunications et la Loi sur la radiodiffusion. On nous a dit que les interventions dans les affaires relevant de la Loi sur les télécommunications étaient longues. Il y a des contre-interrogatoires en règle, ce qui n'existe pas lorsqu'il s'agit de radiodiffusion. Les questions sont souvent complexes et techniques, et les coûts sont beaucoup plus élevés parce qu'il faut faire appel à des avocats.

Y a-t-il des différences importantes entre les groupes qui interviennent dans les affaires relevant de la Loi sur les télécommunications, et ceux qui le font dans des affaires relevant de la Loi sur la radiodiffusion?

Mme Lalonde: Tout d'abord, vous venez de présenter une magnifique argumentation en faveur d'un dispositif facilitant les interventions. S'il y a effectivement des délibérations longues et compliquées, avec un contre-interrogatoire détaillé, par exemple, il est évident que les groupes de consommateurs ou les consommateurs à titre individuel n'ont pas les moyens d'y participer, à moins de pouvoir se faire représenter. Si on compare le nombre des intervenants et le sérieux des interventions, les difficultés tiennent en partie au fait qu'une partie peut avoir les moyens d'intervenir et que l'autre n'a pas ces moyens.

Vous comparez un système dans lequel les gens peuvent se présenter aux audiences avec un autre où ils ne peuvent pas le faire. On ne peut prétendre comparer le nombre de personnes qui participent au processus A avec ce qui se passe dans le processus B, où la porte leur est fermée et verrouillée, alors qu'il est possible d'ouvrir cette porte dans l'autre processus.

Le sénateur Phalen: Vous dites que les interventions faites dans le cadre de la Loi sur les télécommunications sont plus complexes et de nature plus technique. Pourquoi auriez-vous besoin des services d'un avocat dans un cas et pas dans le cadre de l'autre loi? On soutient que, si je présentais une intervention aux termes de la

necessarily need a lawyer; however, if it is under the Telecommunication Act, where it is more complex and technical, I would need legal counsel. Is that your view?

Ms. Lalonde: I am not sure we would go into a Broadcasting Act hearing without some kind of professional advice or representation, whether it was a lawyer or someone who is an advocate. I do not know that we would go up against the CBC, with their phalanx of researchers, on our own.

The Chairman: You have appeared before the CRTC in telecommunications proceedings. How much do you usually get in terms of financing?

Ms. Lalonde: We normally act in coalition with other groups. The award would go, in our case, to the Public Interest Advocacy Centre, which represents a coalition of groups. I do not know the actual dollar amount. The award is not made to us; it would be made to the Public Interest Advocacy Centre.

The Chairman: I am trying to understand the system. It is not a perfect parallel, but it is the only parallel that offers itself. You would meet with the people from the Public Interest Advocacy Centre to discuss issues you would like to see put forward. Then, they would take care of preparation and legal and technical work.

Ms. Lalonde: We would sometimes appear as a witness called by them, but we spend a great deal of time in advance of the actual appearance developing the position. Sometimes, where there are four or five groups in a coalition, there is not always the same point of view. Hence, some time is spent beforehand working out what our position will be. On occasion, we will submit a separate application, if there is a particular point that others are not willing to put forward. We will have a slightly different application, but it will be represented by one group. As we go through the process, they consult with us, but they are the actual representatives.

The Chairman: Does it ever occur that you, singly or in groups, to intervene in favour of a given application before the CRTC, or are you almost always in opposition?

Ms. Lalonde: In terms of the ones I am aware of, we have always been in opposition. That may not have always been the case.

The Chairman: I suppose you would not need much technical help to go forward and say, "We think this is a good idea."

I wonder if I could ask you to see what you can find out about actual sums of money and to write to this committee. I do not mean a detailed brief, for which you would have to seek financial help from some source, although not from this committee. I would like, if possible, a brief letter explaining whatever you can, because we are trying to understand how things work in order to assess the possible implications of this proposed legislation.

Loi sur la radiodiffusion, je n'aurais pas forcément besoin d'un avocat, mais que j'en aurais besoin si c'est la Loi sur les télécommunications qui s'applique, puisque les choses sont plus complexes et plus techniques. Est-ce votre avis?

Mme Lalonde: Je ne suis pas certaine que nous nous présenterions à des audiences tenues en vertu de la Loi sur la radiodiffusion sans les conseils d'un spécialiste ou sans nous faire représenter par lui, qu'il s'agisse d'un avocat ou d'un autre type de porte-parole. Je ne vois pas comment nous pourrions nous présenter seuls, face à la SRC, avec sa phalange de chercheurs.

La présidente: Vous avez déjà comparu devant le CRTC dans des instances portant sur les télécommunications. Quel genre de financement recevez-vous habituellement?

Mme Lalonde: Normalement, nous formons une coalition avec d'autres groupes. Dans notre cas, le montant accordé irait au Centre pour la défense de l'intérêt public, qui représente une coalition. J'ignore les montants, puisqu'ils ne nous sont pas versés. Ils sont remis au Centre.

La présidente: J'essaie de comprendre le système. Le parallèle n'est pas parfait, mais c'est le seul qui se présente. Vous rencontrez les représentants du Centre pour la défense de l'intérêt public pour discuter des sujets que vous souhaiteriez voir abordés. Puis, le Centre se charge de la préparation et du travail juridique et technique.

Mme Lalonde: Il nous arrive de comparaître comme témoins appelés par le Centre, mais nous passons beaucoup de temps à l'élaboration de la position avant la comparution. Parfois, lorsque la coalition réunit quatre ou cinq groupes, il n'y a pas identité des points de vue. Il faut parfois mettre un certain temps à établir la position à défendre. À l'occasion, il nous arrive de présenter un point de vue distinct, s'il y a un point particulier que les autres groupes ne sont pas disposés à présenter. Nous aurons alors une argumentation légèrement différente, mais elle sera présentée par un seul groupe. Nous sommes consultés tout au long du processus, mais c'est le Centre qui agit comme notre représentant.

La présidente: Vous arrive-t-il, de votre côté ou en groupe, d'intervenir en faveur d'une demande adressée au CRTC, ou êtes-vous toujours contre?

Mme Lalonde: Dans tous les cas dont je suis au courant, nous nous sommes opposés aux demandes, mais ce n'est pas forcément ce qui s'est toujours passé.

La présidente: Je suppose que vous n'auriez pas besoin d'un grand soutien technique pour aller simplement signifier votre accord.

Pourriez-vous vérifier les montants qui ont été versés et communiquer cette information à notre comité? Je ne veux pas parler d'un mémoire détaillé dont la préparation vous obligeraient à demander une aide financière, aide qui ne pourrait venir du comité. Je voudrais que vous nous fassiez parvenir une lettre brève nous donnant les explications que vous pouvez, parce que nous essayons de comprendre comment les choses fonctionnent, pour évaluer les répercussions que le projet de loi pourrait avoir.

Senator Ringuette-Maltais: I wish to put forth a “what-if” scenario. I have been listening to all the possible costs involved for all parties involved, as well as the need to have expert opinions and expert information for parties that do not have easy access, for whatever reason, to sources of expertise. What if the CRTC, for a given request, were to assign third-party expert, from outside the CRTC, for any group of interveners to be able to contact and request particular information? There are those groups of consumers or users who would require data, be it on a financial, linguistic or regional angle. What if one person or expert were assigned, and that person could be contacted by you to obtain specific data and help you in presenting your point of view? I am not necessarily talking about a professionally prepared brief, but there is value to the input from groups like you, in your own words and from your own perspective, which is not necessarily the “expert perspective.” What if we had that kind of scenario to help you in preparing?

Ms. Lalonde: I think there is also a benefit to different like-minded consumer groups getting together and presenting a common position. It might be helpful in the pre-position stage to have a source within the CRTC. I am processing this as I am talking, because I have never thought of that avenue before.

Would I go in and say, “Here are our concerns and questions,” following which the expert would provide analysis of the other party’s position to us?

Senator Ringuette-Maltais: It could be whatever kind of information you would be requesting. It would not hinder your ability to decide to put forward a common front or common paper or position on an issue. It would not hinder that flexibility.

Ms. Lalonde: Certainly, it would mean we would not have to retain some kind of expertise on a one-off basis every time. The other thing is that it does not develop that expertise in the community. It is a balancing act, I guess.

Senator Ringuette-Maltais: Okay.

The Chairman: Before we thank you formally, I think I need to correct the record, I introduced you Ms. Lalonde as a member of the board; however, I think you said you were the president.

Ms. Lalonde: I am also a member of the board.

The Chairman: Let the record state that I made a mistake. I apologize to you for that. Thank you for being here.

Ms. Lalonde: Thank you.

The Chairman: Our next witnesses are Mr. Neil Morrison, president of the Telecommunications Workers Union, and Mr. Ron Carlson, Administrative Vice-President, Communications, Energy and Paperworkers Union. As you know, our practice is to have introductory statements from the witnesses and then go to questions.

Le sénateur Ringuette-Maltais: Je voudrais vous présenter un scénario hypothétique. J’ai écouté ce qui s’est dit sur tous les coûts que pouvaient subir toutes les parties en cause, sur la nécessité où sont les parties qui, pour quelque raison, n’ont pas facilement accès à des compétences spécialisées de faire appel à l’opinion ou aux connaissances de spécialistes. Que se passerait-il si le CRTC, pour une demande donnée, prévoyait un spécialiste indépendant, non rattaché au CRTC, avec lequel pourraient communiquer les intervenants pour demander des renseignements? Il y a des groupes de consommateurs ou d’utilisateurs qui auraient besoin de données financières, linguistiques, régionales. Est-il envisageable que quelqu’un, un spécialiste, soit affecté au dossier et que vous puissiez communiquer avec lui pour obtenir des données précises et vous faire aider à présenter votre point de vue? Il ne s’agirait pas nécessairement d’un mémoire préparé par un spécialiste, mais il est intéressant de connaître le point de vue de groupes comme le vôtre, exprimé dans vos propres mots et selon votre optique propre, qui n’est pas nécessairement celle d’un spécialiste. Que diriez-vous d’une formule comme celle-là pour vous aider à vous préparer?

Mme Lalonde: Il peut aussi être intéressant que des groupes de défense des consommateurs qui ont une optique commune se concertent pour présenter une position commune. À l’étape de la préparation de cette position commune, il peut être utile d’avoir une source d’information au CRTC. J’essaie de réfléchir tout en vous parlant, car je n’avais jamais pensé à cette possibilité.

Est-ce que je me présenterais à ce spécialiste avec nos préoccupations et nos questions, après quoi il nous donnerait une analyse de la position de l’autre partie?

Le sénateur Ringuette-Maltais: Il pourrait donner tous les types de renseignements que vous demanderiez. Cela ne vous empêcherait pas de décider de former un front commun et de présenter un document unique ou une position commune sur une question donnée. Vous conserveriez cette latitude.

Mme Lalonde: Chose certaine, nous n’aurions pas à retenir chaque fois les services d’un spécialiste de façon ponctuelle. Par ailleurs, on ne pourrait acquérir des compétences dans le milieu. C’est une question de juste équilibre, sans doute.

Le sénateur Ringuette-Maltais: D’accord.

La présidente: Avant de vous remercier officiellement, je dois apporter une rectification. Madame Lalonde, je vous ai présentée comme membre du conseil, mais je crois que vous avez dit que vous étiez présidente.

Mme Lalonde: Je suis aussi membre du conseil.

La présidente: Qu’il soit noté que j’ai fait une erreur. Je vous prie de m’excuser. Merci de votre témoignage.

Mme Lalonde: Merci.

La présidente: Nos prochains témoins sont M. Neil Morrison, président de la Telecommunications Workers Union, et M. Ron Carlson, vice-président administratif du Syndicat canadien des communications, de l’énergie et du papier. Comme vous le savez, notre usage veut que les témoins fassent une déclaration liminaire, après quoi nous passons aux questions.

Mr. Neil Morrison, Vice-President, Telecommunications Workers Union: Actually, I am vice-president of the TWU. Our president is a good friend of mine, and I am retiring in April, so he will not feel threatened.

The Telecommunications Workers Union, or TWU, represents approximately 15,000 workers in the telephone and cable TV industry. With me is Mr. Ron Carlson, who is the Administrative Vice-President of the Communications, Energy and Paperworkers Union, CEP, based in Regina. CEP represents 40,000 members in the media, telephone and cable industry, and supports the TWU's submission here today.

The Telecommunications Workers Union supports Bill S-8, the same as we supported Bill S-7, which died on the Order Paper when Parliament dissolved. The bill has been revived. We also support the position of the Public Interest Advocacy Centre, which appeared before this committee on December 12, 2002.

Our submission today concentrates on the cable TV industry. We do not represent members in the broadcast media, per se. In this day and age of convergence, with the blending and melding of technologies, the cable TV industry and POTS, plain old telephone service, the traditional lines are being blurred. For example, you see across Canada fierce competition between companies offering Internet access, high-speed Internet access and those types of things. The cable TV companies continue to experiment and run trials looking for a way to go into voice communication. In fact, in the United States, the technology is there, and Cox Cable Systems in the U.S. is a fairly large carrier of voice traffic and local switching.

Also, the telephone companies are involved in this also. In Saskatchewan, where Mr. Carlson comes from, SaskTel has signed about 5,000 subscribers in rural Saskatchewan to cable TV services. Again, there is a blurring of convergence.

The hearings and regulatory systems have become more complicated. There has always been a rule in place that there should not be cross-subsidization within companies. For example, if the cable companies were to go into the telecommunications business, they should not be using the money they received from subscribers for that service to prop up and unfairly subsidize the other side of industry.

As we know, corporations, not intentionally but for tax purposes or business reasons, can weave a tangled web where their corporate tree, financial undertakings and arrangements are concerned, and subscribers need expertise to be able to interpret that. I have read previous committee proceedings, where senators have expressed the wish that this will not just provide another stream of revenue for lawyers. Some sort of expertise is needed. I would remind honourable senators that corporations usually use lawyers when they come for regulatory changes. Sometimes it is necessary to level the playing field.

M. Neil Morrison, vice-président, Telecommunications Workers Union: Je suis vice-président de la TWU. Notre président est un bon ami, et je prends ma retraite en avril. Il n'a donc rien à craindre.

La Telecommunications Workers Union, ou TWU, représente quelque 15 000 travailleurs dans les secteurs de la téléphonie et de la câblodistribution. Je suis accompagné par M. Ron Carlson, vice-président administratif du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, ou SCEP, qui a son siège à Regina. Le SCEP représente 40 000 travailleurs dans les secteurs des médias, de la téléphonie et de la câblodistribution. Il appuie la position que la TWU présente aujourd'hui.

La Telecommunications Workers Union appuie le projet de loi S-8, tout comme elle a appuyé le projet de loi S-7, qui est resté en plan au *Feuilleton* lorsque le Parlement a été dissous. Le projet de loi a ensuite été repris. Nous appuyons également la position du Centre pour la défense de l'intérêt public, qui a comparu devant le comité le 12 décembre 2002.

Notre exposé d'aujourd'hui porte surtout sur le secteur de la câblodistribution. Nous ne représentons pas à proprement parler le secteur de la radiodiffusion. En notre époque de convergence, où se fusionnent et s'entremêlent les technologies, la câblodistribution et le bon vieux service téléphonique, les lignes de démarcation d'autrefois s'estompent. Par exemple, on assiste au Canada à une lutte acharnée entre les fournisseurs qui offrent le service Internet, le service Internet à haute vitesse, et cetera. Les câblodistributeurs continuent leurs expériences, à la recherche de moyens d'offrir les communications vocales. La technologie existe déjà aux États-Unis et la société américaine Cox Cable Systems est une assez grande entreprise dans le secteur des communications locales et de la commutation locale.

Les entreprises de téléphonie sont également entrées dans la mêlée. En Saskatchewan, province d'où vient M. Carlson, SaskTel compte en zone rurale environ 5 000 abonnés à ses services de câblodistribution. Là encore, la convergence brouille les distinctions.

Les audiences et les régimes de réglementation se compliquent davantage. Il y a toujours eu une règle interdisant l'interfinancement entre les entreprises. Par exemple, si les câblodistributeurs se lançaient dans le secteur des télécommunications, elles ne devraient pas se servir des recettes de la câblodistribution pour soutenir et subventionner injustement l'autre activité de l'industrie.

Comme nous le savons, les entreprises, non pas intentionnellement, mais à des fins d'impôt, peuvent tisser un écheveau complexe où s'entremêlent arborescence de la société, entreprises et arrangements financiers, et les abonnés ont besoin de compétences pour s'y retrouver. J'ai lu les délibérations antérieures du comité. Les sénateurs ont exprimé le vœu que ce ne soit pas là simplement un nouveau champ d'activité lucratif pour les avocats. Il faut un type quelconque de compétence. Je rappelle aux honorables sénateurs que les entreprises font habituellement appel à des avocats lorsqu'elles demandent des modifications de la réglementation. Il faut parfois prendre des mesures pour que toutes les parties soient sur un pied d'égalité.

When the corporations come for regulatory changes and suggestions, where does their funding come from for that? Their funding comes from the very subscribers they are trying to change the rules for. The subscribers pay for the service providers' suggested changes and appearances before hearings. To make this David and Goliath thing a level playing field, the subscribers need subsidization to ensure that these things are in the public interest.

We must remember that the cable TV industry started out as a "mom and pop" operation in many municipalities. In many areas, a cable TV license was granted, and that evolved to where the small business owners have been bought up by the large corporate giants — for example, VidéoTron, Rogers, Shaw — where they have developed economies of scale and have almost province-wide cable TV licenses in that area. They have become much more sophisticated and have much more expertise. To that end, the subscribers deserve some funding to ensure that things are kept on the level too.

To get a bit patriotic, we all believe in this room that the best democracy is a participatory democracy, and that is how we would truly get a participatory democracy and bring expertise to these hearings. I would leave it at that and welcome any questions. Thank you for allowing us to appear at the hearing.

The Chairman: Thank you, Mr. Morrison. Mr. Carlson, did you wish to add anything?

Mr. Ron Carlson, Administrative Vice-President, Communications, Energy and Paperworkers Union: To add to what Mr. Morrison said, clearly the telephone companies, the cable companies, the TV companies and the media committees are all joining together. They are joining at the hip. Before too long, BCE, CTV and *The Globe and Mail* will all be one massive company. Going the other way, the telephone companies are now supplying cable subscriber services to customers. On the other hand, cable companies are supplying local services in some areas.

The mix and match and convergence in this field has resulted in there no longer being differentiation among the small operations of a business. They are very large conglomerates and in order for the customer to have an opportunity to have some say in the matter there must be an ability for them to get professional help to give proper representation, understanding how those businesses are melded together.

Clearly, in order for that to happen there must be some assistance, and that assistance ought to come from those applying for the changes.

Senator Day: Mr. Morrison, could you clarify your point that subscribers need a bit of a break? I will lay some groundwork for my question. You talked about subscribers being the ones who pay for the applicant and whatever experts it takes along to make its application. If we were to pass this amendment to the Broadcasting Act, the CRTC would have the right to require the

Lorsque les sociétés demandent des modifications des règlements ou présentent des propositions, d'où leur vient leur financement? Des abonnés à l'égard desquels elles veulent faire modifier les règlements. Ce sont les abonnés qui paient les démarches des fournisseurs qui proposent des changements et leurs comparutions aux audiences. Si nous voulons que David et Goliath soient à armes égales, il faut subventionner les abonnés pour faire en sorte que les décisions prises soient dans l'intérêt public.

Il ne faut pas oublier que le secteur de la câblodistribution était formé au départ de petites entreprises familiales dans de nombreuses municipalités. Dans bien des régions, un permis de câblodistribution était accordé à ces entreprises, mais la situation a évolué, les petites entreprises étant rachetées par des géants comme Vidéotron, Rogers et Shaw. Ces grandes entreprises ont réalisé des économies d'échelle et peuvent offrir leurs services dans la quasi-totalité d'une province. Elles ont beaucoup progressé et elles ont une compétence bien plus considérable. C'est pourquoi les abonnés méritent de recevoir un certain financement pour être à armes égales.

Pour donner un peu dans le patriotisme, nous croyons, tous autant que nous sommes, que la démocratie directe est la meilleure forme de démocratie. C'est grâce à cette aide financière que nous pourrions avoir une vraie démocratie directe et profiter d'une aide spécialisée au cours des audiences. Je vais m'en tenir là. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions. Merci de nous avoir permis de comparaître.

La présidente: Monsieur Morrison, merci. Monsieur Carlson, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Ron Carlson, vice-président administratif, Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier: Pour renchérir sur ce que M. Morrison a dit, il est clair que les compagnies de téléphone, les entreprises de câblodistribution, les télédiffuseurs et les comités des médias sont en train de se fusionner, et ils y vont rondement. Avant trop longtemps, BCE, CTV et *The Globe and Mail* ne feront plus qu'une seule entité énorme. D'un autre côté, des compagnies de téléphone offrent maintenant à leurs clients des services de câble. Des câblodistributeurs offrent des services locaux dans certaines régions.

Ce mélange et cette convergence ont pour conséquence que les distinctions disparaissent entre les activités des entreprises. Ce sont de très grands conglomérats et, si nous voulons que le client puisse dire son mot, il faut lui donner les moyens d'obtenir une aide professionnelle pour se faire bien représenter et comprendre comment ces entreprises sont inextricablement liées.

De toute évidence, il faut une certaine aide pour en arriver là, et cette aide devrait venir de ceux qui demandent les changements.

Le sénateur Day: Monsieur Morrison, pourriez-vous préciser ce que vous vouliez dire lorsque vous avez signalé que les abonnés avaient besoin de souffler un peu? Permettez-moi de situer ma question. Vous avez dit que les abonnés payaient les frais du demandeur et des experts auxquels il fait appel pour présenter sa demande. Si nous adoptions cette modification de la Loi sur la

applicant to pay the intervenors' costs as well. If that order is made and the applicant has to pay some money to intervenors, from where within the applicant would that money come? It would come from the revenue that the applicant generates from subscribers, would it not?

Mr. Morrison: That is correct.

Senator Day: Therefore, if we were to recommend this amendment, would we not create another burden on the subscriber?

Mr. Morrison: That would depend on the regulatory change that the service provider proposed. Sometimes the rate increase that the service provider is proposing can be much more of a burden on the subscriber than a successful intervention to protect the subscriber.

Senator Day: I now understand that the primary thrust of your point, that the subscriber needs a break, is your anticipation that the subscriber would be able to prevent the rate increase being applied for by the applicant.

Mr. Morrison: It may not necessarily be a rate increase. It may be some sort of regulatory change. As you know, in the cable TV industry there are often tiers of service with a basic group of TV cable channels to which an individual can subscribe. If a subscriber buys four more channels, it costs another \$5 or \$6 a month, et cetera. It may be regulatory changes with regard to the bundling of services.

Senator Day: Presumably, the applicant cable company would make the application because it believes their business would improve, that their subscribers want that, or that there is another group of subscribers that it would like to attract by making this change, and the company will pass on its cost of making the application to existing or potential future subscribers. However, if the applicant company were awarded costs against it and had to pay extra costs to the intervenor or intervenors who resist the application, those costs would be passed on as well, regardless of whether or not the application were successful, correct?

Mr. Morrison: The service providers' rates are set based on a proper rate of return on investment. The service providers have to prove that they are running an efficient business and show their costs. Capital investment must be worthwhile and not reckless. They cannot simply take the position that the more they spend, the more rate increases they get.

On December 12, 2002, the Public Interest Advocacy Centre appeared before this committee and that issue was explored thoroughly at that time. I think the amount of money we are speaking of in the whole scheme of things is a drop in the ocean. We are not talking about big dollars, and of course it is groups that fall under the CRTC regulations for funding.

Senator Day: Are you proposing that with this amendment we put a limit on the amount of costs that can be awarded by the CRTC?

radiodiffusion, le CRTC aurait le droit d'exiger que le demandeur paie également les frais des intervenants. S'il l'exigeait, et si le demandeur versait de l'argent aux intervenants, d'où viendrait cet argent? Des recettes qui lui viennent des abonnés, n'est-ce pas?

Mr. Morrison: C'est juste.

Le sénateur Day: En recommandant l'adoption de cette modification, n'imposerions-nous pas une autre charge à l'abonné?

Mr. Morrison: Cela dépendrait de la modification du règlement proposée par le fournisseur de services. Parfois, l'augmentation tarifaire proposée peut être une charge bien plus lourde pour l'abonné qu'une intervention fructueuse qui vise à le protéger.

Le sénateur Day: Je comprends maintenant comment vous pouvez dire que l'abonné a le droit de souffler un peu. C'est que vous présumez que l'abonné pourra échapper à la hausse réclamée par le demandeur.

Mr. Morrison: Ce n'est pas nécessairement une hausse tarifaire. Il peut s'agir d'une modification quelconque de la réglementation. Comme vous le savez, dans le secteur de la câblodistribution, il y a souvent des paliers de service, avec un groupe de chaînes de base auquel on peut s'abonner. Si un abonné achète quatre chaînes de plus, il lui en coûte encore 5 \$ ou 6 \$ de plus par mois, et cetera. Il peut s'agir de modifications de la réglementation sur le regroupement des services.

Le sénateur Day: On peut présumer que le câblodistributeur formule sa demande parce qu'il croit que les affaires s'amélioreront, que les abonnés seront satisfaits ou qu'un autre groupe d'abonnés sera attiré si le changement est apporté, et l'entreprise répercute les coûts de présentation de la demande à ses abonnés existants ou futurs. Toutefois, si l'entreprise doit payer en plus les frais de l'intervenant ou des intervenants qui s'opposent à la demande, ces frais seront répercutés tout aussi bien, que le demandeur ait gain de cause ou non, n'est-ce pas?

Mr. Morrison: Les tarifs des fournisseurs sont établis d'après un taux de rendement raisonnable sur l'investissement. Les fournisseurs doivent prouver qu'ils gèrent leur entreprise efficacement et faire état de leurs coûts. Les immobilisations doivent être justifiables et non imprudentes. Ils ne peuvent pas se dire que plus ils dépenseront, plus ils obtiendront des hausses tarifaires importantes.

Le 12 décembre 2002, le Centre pour la défense de l'intérêt public a comparu devant le comité, et la question a alors été étudiée à fond. Les montants en cause dans le régime proposé sont une goutte d'eau dans l'océan. Ce ne sont pas des montants considérables. Du reste, les dispositions ne s'appliqueraient qu'aux groupes qui satisfont au règlement du CRTC en matière de financement.

Le sénateur Day: Proposez-vous que, dans cette modification, nous plafonnions le montant des frais que le CRCT pourrait accorder?

Mr. Morrison: During Bill S-7 proceedings, Mr. Coleville from the CRTC said that the CRTC would not be overburdened and felt they could administer this system under the Telecommunications Act without a problem. The history of funding under the Telecommunications Act versus the Broadcasting Act, which this bill proposes, is not a disaster in any way, shape or form. It works quite well.

Senator Day: You are supporting this based on the dollar figures that have been involved under the Telecommunications Act. From that point of view, you are assuming that the history would likely be the future if we make this amendment with respect to the Broadcasting Act, in terms of how much it will cost.

Mr. Morrison: Yes. I believe it would be the same groups acting as intervenors, and I think the road has been paved and well travelled.

Senator Day: Have you thought about other ways of financially supporting intervenors other than through the discretionary cost awarding system? Have you considered the public purse or an application to a government agency or to the CRTC beforehand to be paid for from the general revenues as opposed to by the applicant?

Mr. Morrison: Yes. No matter which way you come at this, the subscriber will pay; it is just a question of how broad a base the payment is spread over. If it comes from the public purse, the subscriber is ultimately paying, although it is shared by every taxpayer in Canada. Some of the advocacy groups and other interested consumer groups raise their own funds, so that is still the subscriber paying. It is just a question of how widespread it is. My personal belief is the wider the better. We must find some way of levelling the playing field because we currently have a David and Goliath situation.

Senator Day: The wider the better, meaning that you would prefer something other than this bill, but since this bill goes part way to what you are hoping to achieve you are supporting it?

Mr. Morrison: My organization is supporting this bill because it provides the subscriber with the level playing field to which I referred earlier. I have no objection to it in its present form.

Senator Callbeck: Mr. Morrison, has your union participated in telecommunications hearings?

Mr. Morrison: Yes, it has.

Senator Callbeck: Have you always been able to get intervenor funding?

Mr. Morrison: We have never applied for intervenor funding to my knowledge.

Senator Callbeck: Why is that?

Mr. Morrison: I am not absolutely certain, but I do not believe that trade unions are eligible under the legislation.

Senator Callbeck: In other words, if this amendment were made you would not be eligible under the Broadcasting Act either?

M. Morrison: Au cours des délibérations sur le projet de loi S-7, M. Coleville, du CRTC, a dit que le Conseil ne serait pas surchargé. Il était d'avis que le CRTC pourrait administrer ce système aux termes de la Loi sur les télécommunications sans aucun problème. Le système de financement en vertu de la Loi sur les télécommunications, par rapport à la Loi sur la radiodiffusion, n'a pas été une catastrophe, loin de là. Il fonctionne fort bien.

Le sénateur Day: Vous vous appuyez sur les chiffres du système appliqués en vertu de la Loi sur les télécommunications. En ce sens, vous présumez, pour prévoir les coûts si nous apportons cette modification à la Loi sur la radiodiffusion, que le passé est garant de l'avenir.

Mr. Morrison: Effectivement. Je crois que ce sont les mêmes groupes qui agiront comme intervenants, et je pense que la voie est bien ouverte et a été bien fréquentée.

Le sénateur Day: Avez-vous songé à d'autres moyens d'aider financièrement les intervenants, en dehors d'un système arbitraire d'attribution des frais? Avez-vous songé à l'État, ou encore à une demande qui serait adressée à un organisme gouvernemental ou au CRTC au préalable, l'argent provenant des recettes générales plutôt que du demandeur?

Mr. Morrison: Oui. Peu importe comment on s'y prend, c'est l'abonné qui finit par payer. La seule question est de savoir sur quelle base le paiement sera réparti. Si on puise dans le Trésor, l'abonné finit par payer, mais tous les contribuables canadiens sont mis à contribution. Certains groupes de revendication et d'autres groupes de défense des consommateurs trouvent leur propre financement, si bien que c'est encore l'abonné qui paie. Seule la répartition varie. À mon sens, la répartition la plus large est préférable. Nous devons trouver le moyen d'avoir une lutte plus égale. En ce moment, c'est David contre Goliath.

Le sénateur Day: La plus grande répartition possible, en ce sens que vous préfériez autre chose que le projet de loi, mais, étant donné que le projet de loi répond en partie à vos aspirations, vous lui donnez votre appui?

Mr. Morrison: Mon organisation appuie le projet de loi parce qu'il met les deux parties sur un pied d'égalité, comme je l'ai expliqué tout à l'heure. Je n'ai aucune objection à la formule proposée.

Le sénateur Callbeck: Monsieur Morrison, votre syndicat a-t-il participé à des audiences sur les télécommunications?

Mr. Morrison: Oui, il l'a fait.

Le sénateur Callbeck: Avez-vous pu obtenir un financement à titre d'intervenant?

Mr. Morrison: À ma connaissance, nous n'avons jamais demandé de financement à titre d'intervenant.

Le sénateur Callbeck: Pourquoi?

Mr. Morrison: Je n'en suis pas absolument certain, mais je ne crois pas que les syndicats y aient droit, aux termes de la loi.

Le sénateur Callbeck: Autrement dit, si la modification est apportée, vous ne seriez pas admissibles non plus aux termes de la Loi sur la radiodiffusion?

Mr. Morrison: That is true; the same rules would apply.

Senator Callbeck: If this bill passes, what impact will it have on your members?

Mr. Morrison: I do not know that it would have an impact on them as subscribers. It would have an impact on their families. Trade unions, as I am certain you are aware, have long been and always will be believers in social justice. We quite often line up with consumer and advocacy groups because they consult us as trade unions in the industry. We have a lot of technical expertise in the industry and sometimes what you see written in a large brief is very well disguised from what really happens in these organizations or with these employers.

The Chairman: Mr. Morrison, I think it was you who said that we are not necessarily talking only about lawyers. What kind of experts are we talking about other than lawyers? Are you looking at economists or at sociologists? You see what I am driving at here. I assume that members of the clergy would be less expensive than international business consultants.

Mr. Morrison: Trade union leaders would also be cheaper.

It would depend on the situation. It may be some sort of telecommunications engineer, if technological matters were involved. Corporate structures can be very complex, with financing arrangements, tax write-offs and tax retirement, and it may require someone with a good knowledge of accounting to decipher. For the average person, it can be more confusing than helpful. It would depend on the situation.

The Chairman: I think you are saying that it is very difficult to get a one-size-fits-all picture of what would be involved in the application of this bill.

Mr. Morrison: That is true, but I believe that under the present Telecommunications Act the CRTC has the right to say that the fees of the retained expert are exorbitant.

Senator Phalen: You said that unions cannot apply for funding for interventions under the Telecommunications Act. Has your union made such interventions?

Mr. Morrison: Yes, we have, senator, as has Mr. Carlson's union. We have an unofficial umbrella group in Canada called the National Association of Communications Unions. We have no constitution or structure. We have also made interventions.

Senator Phalen: Do you pay for them yourself?

Mr. Morrison: Yes.

Senator Day: The CRTC has a mandate, when a company or an individual makes an application under the Broadcasting Act, to look out for the public good. There is a huge bureaucracy there, with several commissioners who have various backgrounds,

M. Morrison: C'est exact. Les mêmes règles s'appliqueraient.

Le sénateur Callbeck: Si le projet de loi est adopté, quelles seront les répercussions sur vos membres?

Mr. Morrison: Je ne crois pas que cela changerait quoi que ce soit pour eux, à titre d'abonnés. Il y aurait des répercussions sur leurs familles. Comme vous le savez certainement, les syndicats sont depuis longtemps et seront toujours des défenseurs de la justice sociale. Nous nous rangeons souvent dans le camp des groupes de protection des consommateurs et de revendication parce qu'ils nous consultent comme syndicats présents dans ce secteur. Nous avons beaucoup de compétences techniques dans le secteur. Ce qui est écrit dans un grand mémoire dissimule souvent très bien ce qui se passe vraiment dans ces organisations ou avec ces employeurs.

La présidente: Monsieur Morrison, c'est vous, je crois, qui avez dit que les experts ne sont pas nécessairement des avocats. À quels autres spécialistes peut-on faire appel? Des économistes? Des sociologues? Vous voyez où je veux en venir. Je présume que des membres du clergé coûteraient moins cher que des consultants en commerce international.

Mr. Morrison: Les dirigeants syndicaux coûteraient aussi moins cher.

Cela dépend de la situation. Il peut s'agir d'un ingénieur en télécommunications, si des questions d'ordre technologique sont en cause. Les structures des sociétés peuvent être très complexes, avec les mécanismes de financement, les déductions d'impôt et la taxe de mise hors service, et on peut avoir besoin de quelqu'un qui a de solides connaissances en comptabilité pour s'y retrouver. Pour la personne moyenne, cela peut prêter à confusion au lieu d'être utile. Cela dépend de la situation.

La présidente: Vous êtes en train de dire qu'il est très difficile de donner une idée valable pour tous de ce que l'application du projet de loi supposerait.

Mr. Morrison: C'est juste, mais je crois que, aux termes de l'actuelle Loi sur les télécommunications, le CRTC a le droit de dire que les honoraires de l'expert dont on a retenu les services sont exorbitants.

Le sénateur Phalen: Vous avez dit que les syndicats ne pouvaient demander un financement pour leurs interventions aux termes de la Loi sur les télécommunications. Votre syndicat a-t-il fait des interventions?

Mr. Morrison: Oui, sénateur, tout comme le syndicat de M. Carlson. Nous avons un groupe de coordination officiel au Canada, la National Association of Communications Unions. Nous n'avons ni statuts ni structure. Nous avons également fait des interventions.

Le sénateur Phalen: À vos frais?

Mr. Morrison: Oui.

Le sénateur Day: Lorsqu'une entreprise ou un particulier présente une demande en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, le mandat du CRTC est de veiller sur l'intérêt public. Le Conseil a une énorme bureaucratie, avec plusieurs commissaires qui ont des

for the reason that their mandate is to look out for the public good as opposed to the judicial adversarial system, where the judge alone listens to the arguments of both sides and chooses the one he or she likes. By inviting a change in the system to get more intervenors to put forward the point of view that should be developed by the CRTC and the commissioners, are we not inviting the commission to move toward more of a judicial-type system where they would just listen to what is being said rather than being proactive and ensuring that the applicant puts forward something that is in the public good or they will not approve it? Are we not moving them into a more neutral position by creating the possibility for many more intervenors?

Mr. Morrison: I do not believe so. However, if it did, that would be a good thing, senator. This is a very diverse, large and beautiful country. I have had the pleasure, on behalf of our membership, of being in every province. I know that there are cultural differences across this country and the commissioners of the CRTC represent and are connected to regional interests, which is good. Although we like to think so, I do not necessarily believe that this is a one-size-fits-all country. I enjoy the diversity of Canada. I do not think that has harmed the CRTC's administration of the Telecommunications Act with regard to funding, and I do not believe it would harm the administration of the Broadcasting Act.

Mr. Carlson: I do not have an example at my fingertips, but it is my understanding that these kinds of rules are not new to this kind of industry. In much of the United States, for example, they apply rules similar to what is being suggested here for the broadcast side.

Senator Day: Would you support a reduction in the bureaucracy in the CRTC due to the fact that the points of view that they would normally dig up would now be presented through the intervenor process?

Mr. Carlson: No. To add to Mr. Morrison's point, obviously the CRTC has a fair amount of diversity, but it is limited to some degree in where it holds hearings. That in itself points to the need to allow people from other areas of the country to attend those hearings and give a proper representation.

The Chairman: Thank you both very much. This has been very helpful. Your input will be extremely useful as we proceed with our study.

The committee adjourned.

OTTAWA, Thursday, February 13, 2003

The Standing Senate Committee on Transport and Communications, to which was referred Bill S-8, to amend the Broadcasting Act, met this day at 10:47 a.m., in room 256-S, Centre Block, the Chair, the Honorable Joan Fraser, presiding.

Senator Joan Fraser (Chairman) in the Chair.

antécédents variés. C'est que leur mandat est de protéger l'intérêt public alors que, dans le système judiciaire fondé sur l'opposition entre deux parties, le juge écoute l'argumentation de chacune des parties et choisit celle qui lui plaît. En modifiant le système pour qu'un plus grand nombre d'intervenants fassent valoir le point de vue que devraient développer le CRTC et les commissaires, n'incitons-nous pas le Conseil à évoluer vers un régime judiciaire, dans lequel il s'agirait d'écouter ce qui se dit, au lieu d'être proactif et de veiller à ce que le demandeur fasse une proposition qui est dans l'intérêt public, sans quoi elle ne sera pas approuvée? N'amenons-nous pas le CRTC dans une position plus neutre en ouvrant la possibilité d'accueillir un plus grand nombre d'intervenants?

Mr. Morrison: Je ne le crois pas. Cependant, si cela se produisait, ce serait une bonne chose, sénateur. Le Canada est un grand et beau pays qui est très divers. J'ai eu le plaisir de me rendre, au nom de nos membres, dans toutes les provinces. Je sais qu'il y a des différences culturelles dans tout le pays, et les commissaires du CRCT représentent les intérêts régionaux, sur lesquels ils sont en prise, ce qui est bien. Bien que nous aimions à le croire, je ne crois pas que notre pays puisse être le même pour tous. J'aime la diversité du Canada. Je ne crois pas que le financement des intervenants ait nui à l'administration de la Loi sur les télécommunications par le CRTC, et je ne crois pas que cela nuira à l'administration de la Loi sur la radiodiffusion.

M. Carlson: Je n'ai pas d'exemple qui me vienne à l'esprit, mais je ne crois pas que ce genre de règle soit nouveau dans ce secteur. Dans une grande partie des États-Unis, par exemple, on applique des règles semblables à ce qui est proposé ici pour le secteur de la radiodiffusion.

Le sénateur Day: Seriez-vous favorable à un allégement de l'appareil bureaucratique du CRTC, étant donné que les points de vue qu'il devrait normalement faire valoir seraient maintenant présentés par les intervenants?

M. Carlson: Non. Pour renchérir sur le point que M. Morrison a signalé, il est évident que le CRTC se caractérise par une assez grande diversité, mais il est limité jusqu'à un certain point par les endroits où il doit tenir ses audiences. En soi, cela fait ressortir la nécessité de permettre à des gens d'autres régions d'assister à ces audiences et de faire une bonne intervention.

La présidente: Merci beaucoup à vous deux. Votre témoignage nous a beaucoup aidés. Votre point de vue sera extrêmement utile dans notre étude.

La séance est levée.

OTTAWA, le jeudi 13 février 2003

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications, auquel a été renvoyé le projet de loi S-8, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion, se réunit aujourd'hui à 10 h 47, dans la pièce 256-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joan Fraser (*présidente*).

Le sénateur Joan Fraser (présidente) occupe le fauteuil.

[English]

The Chairman: Honourable senators, we are meeting today to continue our consideration of Bill S-8, to amend the Broadcasting Act.

[Translation]

This is a private bill that was considered in the last session of this Parliament and that we are reconsidering now.

We have today witnesses from the CRTC, the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission.

[English]

Welcome, Mr. Rosenzveig and Mr. Lacombe. I know that representatives of the CRTC appeared before this committee on Bill S-7 during the last session. We are grateful to have you with us again today.

Mr. Allan Rosenzveig, General Counsel, Telecommunications, Legal Directorate, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission: Thank you, honourable senators, for inviting us here today. I have had lengthy experience in the areas of cost awards and telecommunications proceedings. With me today is Mr. Tony Lacombe, the acting executive director of broadcasting operations at the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, CRTC. Mr. David Colville, Vice-Chairperson, Telecommunications, appeared before the Senate Transport Committee in May 2001 to comment on Bill S-7, the predecessor to Bill S-8. At that time, Mr. Colville was acting chairperson of the CRTC.

Jean-Pierre Blais, who was then the executive director of broadcasting, appeared before the House of Commons Standing Committee on Canadian Heritage in the spring of 2002, when they were considering Bill S-7. I assisted during both of those presentations.

Today I will briefly outline the CRTC's experience in the awarding of costs in telecommunications proceedings. Mr. Lacombe will describe how the CRTC receives input on the broadcasting side. We hope to leave time for questions and we will respond as effectively as possible.

Honourable senators have asked for background information about the entities appearing before the committee. The Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, or the CRTC, was established by Parliament in 1968. It is an independent, public authority constituted under the Canadian Radio-television and Telecommunications Act. We have responsibility for telecommunications. That was transferred to the commission in 1976. Shortly thereafter, in 1997, we began awarding costs on the telecom side.

[Traduction]

La présidente: Honorables sénateurs, nous sommes réunis aujourd'hui pour poursuivre notre examen du projet de loi S-8, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion.

[Français]

Il s'agit d'un projet de loi privé qui a été considéré au cours de la dernière session du Parlement et que nous reconsidérons en ce moment.

Nous accueillons aujourd'hui des témoins du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le CRTC.

[Traduction]

Je souhaite la bienvenue à M. Rosenzveig et à M. Lacombe. Je sais que des représentants du CRTC ont comparu devant le comité lors de l'examen du projet de loi S-7 au cours de la dernière session. Messieurs, nous vous sommes reconnaissants d'être venus témoigner encore une fois.

M. Allan Rosenzveig, avocat général, Télécommunications, Contentieux, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes: Je vous remercie, honorables sénateurs, de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui. J'ai une vaste expérience des processus d'adjudication de frais en télécommunications. Je suis accompagné aujourd'hui par M. Tony Lacombe, directeur exécutif intérimaire de la radiodiffusion, au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). M. David Colville, vice-président des télécommunications, avait comparu devant le Comité sénatorial des transports en mai 2001 pour présenter des observations sur le projet de loi S-7, version précédente de l'actuel projet de loi S-8. À ce moment, M. Colville était président intérimaire du CRTC.

Jean-Pierre Blais, alors directeur exécutif de la radiodiffusion, avait comparu devant le Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes au printemps 2002, lors de l'examen du projet de loi S-7. J'étais présent à ces deux occasions.

Aujourd'hui, je vous décrirai brièvement l'expérience que le CRTC a acquise en matière d'adjudication des frais lors des processus de télécommunications et M. Lacombe vous expliquera comment le CRTC obtient actuellement des informations dans le secteur de la radiodiffusion. Nous espérons qu'il restera ensuite assez de temps pour des questions, auxquelles nous répondrons de notre mieux.

Les honorables sénateurs ont demandé des renseignements généraux sur les organismes qui comparaissent devant le comité. Établi par le Parlement en 1968, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, ou CRTC, est un organisme public indépendant, constitué en vertu de la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Nous sommes responsables des télécommunications, dont la réglementation a été transférée au Conseil en 1976. Peu après, en 1977, nous avons commencé à attribuer des frais dans le domaine des télécommunications.

The CRTC reports to Parliament through the Minister of Canadian Heritage. We have approximately 400 employees, and are very small as far as government departments and agencies go. Our headquarters is located in the National Capital Region, in Gatineau, and we have seven regional offices.

The CRTC is vested with the authority to regulate and supervise all aspects of the Canadian broadcasting system, as well as to regulate telecommunications common carriers and service providers that fall under federal jurisdiction.

The CRTC derives its regulatory authority over broadcasting from the Broadcasting Act, while its telecommunications regulatory powers are derived from the Telecommunications Act.

[*Translation*]

Mr. A. R. Lacombe, Director General, Broadcasting Operations, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission: Madam Chair, the commission considers public participation in our many and varied proceedings to be an important tool, enriching our decisions and helping us better determine the public interest on a case-by-case basis.

CRTC hearings allow for extensive public input, and the electronic age has allowed the Commission to expand its Internet and electronic document filing system for access by members of the public.

The CRTC has been improving on our web site, making background on each decision easier to find, access and review.

The CRTC holds broadcasting hearings in different regions around the country, to facilitate local participation. In more recent years, the Commission has been proactive in putting an increased emphasis on regional hearings.

There is an example underway right now: an extensive broadcasting hearing in Montreal started last Monday, February 3. It is expected to conclude late next week, thus lasting a total of three weeks. Our Chairman, Charles Dalfen, is chairing the Montreal panel and sends his regrets that he cannot be here today.

For some 29 specific applications at those hearings, there were 1,538 interventions, written and oral.

Last year the commission held public hearings to deal with some 75 applications. Six of these public hearings were held in the regions affected.

The CRTC also conducts numerous paper-only broadcasting proceedings, roughly 65 per year, which do not involve any oral component, but in which there are many interventions sent in from all sources, electronically, by mail or courier, or by facsimile. These range from general opinion letters submitted by individual citizens to more complex analytical submissions from companies or associations.

Le CRTC rend compte de ses activités au Parlement, par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien. Par rapport au reste de l'administration fédérale, le CRTC est un très petit organisme. Il compte environ 400 employés, répartis entre l'administration centrale située dans la région de la capitale nationale, à Gatineau, et sept bureaux régionaux.

Le CRTC est investi du pouvoir de réglementer et de surveiller tous les aspects du système canadien de radiodiffusion de même que du pouvoir de réglementer les entreprises et les fournisseurs de services de télécommunications qui sont du ressort fédéral.

Ces pouvoirs découlent, d'une part, de la Loi sur la radiodiffusion et, de l'autre, de la Loi sur les télécommunications.

[*Français*]

M. A. R. Lacombe, directeur général, Exploitation de la radiodiffusion, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes: Madame la présidente, le Conseil estime que la participation du public à nos instances nombreuses et variées est un mécanisme important qui nous permet d'enrichir nos décisions et de mieux cerner, sur une base individuelle, ce qui est dans l'intérêt du public.

Les audiences du CRTC permettent largement au public de se prononcer. De plus, l'ère de l'électronique a permis au conseil d'améliorer son système Internet ainsi que les dépôts électroniques des documents afin de les rendre accessibles au public.

Le Conseil s'est employé à améliorer son site Internet et facilite ainsi la tâche pour la recherche, l'accès et la consultation de l'information contextuelle propre à chaque décision.

Le CRTC tient des audiences publiques dans différentes régions du pays dans le but de favoriser la participation locale. Ces dernières années, le conseil s'est efforcé de mettre davantage l'accent sur les audiences régionales.

À titre d'exemple, le CRTC tient actuellement à Montréal une importante audience de radiodiffusion qui a débutée lundi le 3 février dernier. L'audience doit se terminer la fin de semaine prochaine. Donc, trois semaines d'audience. Notre président, Charles Dalfen, préside le comité d'audition de Montréal et vous prie de l'excuser de ne pouvoir être ici aujourd'hui.

Les 29 demandes inscrites à ces délibérations ont fait l'objet de 1 538 interventions écrites et verbales.

L'an dernier le conseil a tenu des audiences publiques pour étudier environ 75 différentes demandes. Six d'entre elles ont été tenues sur les lieux, dans les régions concernées.

Le CRTC tient également de nombreuses instances administratives en radiodiffusion, soit environ 65 qui sont sans comparaison, mais dans le cadre desquelles de nombreuses interventions sont soumises par courriel, par courrier porteur et par télécopieur. Il peut s'agir de lettres d'opinions générales soumises par des citoyens ou de documents d'analyses plus complexes provenant de compagnies ou d'associations.

[English]

Mr. Rosenzweig: I will briefly summarize our costs award experience.

Our experience in the awarding of costs is limited to cases falling on the telecommunications side of our mandate. The Telecommunications Act and the predecessor legislation empowered the commission to establish the criteria for costs and to award costs in telecommunications proceedings.

The CRTC awards costs with a view to enhancing informed participation in its proceedings. Costs are awarded in only a small number of our telecommunications proceedings.

In Mr. Colville's remarks to this committee on May 30, 2001, he indicated that over a five-year period, from 1996 to 2000, costs were sought and awarded in roughly 1 per cent of our telecommunications proceedings. I can update honourable senators at this time. Over the seven-year period from 1996-2002, that figure is 1.3 per cent.

This reflects the fact that many proceedings are not of significant interest to public interest groups or require little special effort in order to participate. Costs are not available to everyone who intervenes and participates. They are meant to be available where needed in order to participate in a significant way and to provide for informed participation. The criteria for determining whether costs will be awarded are set out in the CRTC's telecommunications rules of procedure. They are based on a three-pronged test.

First, the party asking for costs must have an interest or represent people who have an interest in the outcome of the proceeding.

Second, the party must have participated in the proceeding responsibly.

Third, the party must have contributed to a better understanding of the issues by the commission.

In the most recent year, 2002, the commission issued 16 cost decisions, totalling, for the year, \$542,000. We did not deny any cost requests in 2002. The amounts ranged from just over \$1,000 to just over \$296,000.

Over the seven-year period from 1996 to 2002, 90 per cent of cost applications were approved; conversely, obviously, 10 per cent were denied. The amounts awarded range from approximately \$150 to approximately \$305,000. \$305,000 is the largest single cost award over those years. On average, each year, just over \$375,000 was awarded to all those who asked and received costs in that year for all our proceedings.

Some telecommunications proceedings are very important to consumer groups and public interest groups and informed participation enhances the proceeding. That is why those particular instances merit an award of costs.

[Traduction]

M. Rosenzveig: Je vais maintenant résumer brièvement notre expérience dans le domaine de l'adjudication de frais.

Cette expérience se limite aux cas relevant du secteur télécommunications de notre mandat. La Loi sur les télécommunications et les mesures législatives antérieures permettent au CRTC d'établir les critères en vertu desquels les frais et l'adjudication des frais sont établis dans le cadre de processus de télécommunications.

Le CRTC attribue des frais en vue d'encourager une participation éclairée à ses instances. Les frais ne sont attribués que dans un petit nombre de processus du Conseil en télécommunications.

Dans les observations qu'il a présentées au comité le 30 mai 2001, M. Colville avait précisé que, dans une période de cinq ans, entre 1996 et 2000, des frais ont été réclamés et attribués dans environ 1 p. 100 des instances de télécommunications du Conseil. Je peux présenter aux honorables sénateurs les derniers chiffres dont nous disposons. Au cours de la période de sept ans comprise entre 1996 et 2002, la proportion a été de 1,3 p. 100.

Ces données démontrent qu'un grand nombre de processus n'intéressent pas les groupes de défense de l'intérêt public ou ne requièrent par des efforts particuliers de la part des participants. Des frais ne sont pas accordés à quiconque souhaite intervenir ou participer. Ils sont prévus au besoin pour permettre une participation d'une certaine importance permettant de présenter un point de vue éclairé. Les critères utilisés pour déterminer si des frais doivent être attribués figurent dans les règles de procédure du CRTC en matière de télécommunications. Ces critères se basent sur trois éléments.

D'abord, la partie qui réclame des frais doit être visée ou représenter des personnes visées par le résultat du processus.

Ensuite, la partie doit avoir à participer à l'instance de façon responsable.

Enfin, la partie doit avoir permis au Conseil de mieux comprendre les questions dont il est saisi.

En 2002, le Conseil a rendu 16 décisions d'adjudication de frais accordant au total, pour l'année, 542 000 \$. Nous n'avons rejeté aucune demande de frais en 2002. Les montants accordés allaient d'un peu plus de 1 000 \$ à un peu plus de 296 000 \$.

Au cours de la période de sept ans allant de 1996 à 2002, 90 p. 100 des demandes d'attribution de frais ont été approuvées, ce qui signifie évidemment que 10 p. 100 ont été refusées. Les montants alloués variaient entre environ 150 \$ et 305 000 \$. En moyenne, le total des frais annuels s'élevait à un peu plus de 375 000 \$.

Certains processus de télécommunications sont très importants pour les associations de consommateurs et les groupes de défense de l'intérêt public. Dans ces cas, une participation éclairée améliore le processus, ce qui justifie l'attribution de frais.

Over 90 per cent of cost awards have been to public interest and consumer groups and not to individuals. We do have participation from individuals. However, normally, due to the extent of that participation, they are able to do so without asking for cost awards.

Mr. Lacombe: Bill S-8 would amend the Broadcast Act to permit the commission to award costs in broadcasting proceedings, using the same language as is found in the Telecommunications Act.

If Bill S-8 were to pass, the CRTC would hold public proceedings to enable interested participants to suggest the appropriate criteria for the awarding of costs in broadcasting proceedings.

For example, should the criteria be the same as those employed in telecommunications proceedings? To maintain and ensure credibility, I assume that as on the telecommunications side, the criteria would include a requirement that the participation be relevant and enhance the proceedings.

It would be important to the CRTC to have discretion to determine cost criteria. The bill, as worded, appears to ensure this.

[*Translation*]

To sum up, our experience in awarding costs on the telecommunications side has been positive. Cost awards have facilitated informed participation in the relatively few proceedings that require special effort and are of particular interest to consumer and public interest groups.

If Bill S-8 were enacted, we assumed that they would, similarly, seek costs in some broadcasting proceedings.

Thank you, Madam Chair, for your invitation to appear before the committee today to discuss this issue. We will now be pleased to answer your questions.

The Chairman: Thank you very much. This was extremely interesting.

[*English*]

Senator Spivak: Mr. Rosenzveig, do you know why it is possible to have costs awarded under the Telecommunications Act and not under the Broadcasting Act? What was the reasoning behind one and not the other?

Mr. Rosenzveig: I am not intimately familiar with the passage of the existing Broadcasting Act. It did not provide for costs, nor does the new act. On the telecommunications side, it was thought desirable to provide a means, in the rare cases where informed participation is not possible for some groups, for that to take place. At the time, our telecommunications hearings tended to be adversarial, with cross-examination of witnesses. We regularly award costs, and we have very few oral hearings on

Dans plus de 90 p. 100 des cas, les frais ont été versés à des associations de consommateurs et des groupes de défenses de l'intérêt public et non à des particuliers. Il arrive bien sûr que des particuliers participent aux processus. Normalement, cependant, ils arrivent à le faire sans réclamer de frais.

M. Lacombe: Le projet de loi S-8 a pour objet de modifier la Loi sur la radiodiffusion pour permettre au Conseil d'attribuer des frais dans le cadre de processus de radiodiffusion, en utilisant la même formulation que dans la Loi sur les télécommunications.

Si le projet de loi S-8 est adopté, le CRTC tiendrait des audiences publiques pour permettre aux parties intéressées de suggérer des critères en vue de l'attribution de frais lors de processus de radiodiffusion.

Par exemple, les critères devraient-ils être les mêmes que ceux dont nous nous servons pour les télécommunications? Pour assurer et maintenir la crédibilité, je présume que nous adopterions des critères comparables à ceux qui s'appliquent en télécommunications, à savoir que la participation soit pertinente et contribue au processus.

Il serait important que le CRTC soit autorisé à déterminer lui-même les critères d'attribution de frais. La formulation actuelle du projet de loi semble le permettre.

[*Français*]

En conclusion, j'ajouterais que notre expérience en matière d'adjudication des frais dans le secteur des télécommunications est positive. Les adjudications de frais ont permis une participation informée dans un nombre relativement faible de processus qui nécessite un effort spécial de la part des groupes de consommateurs et des groupes d'intérêts publics et qui s'y intéressent.

Si le projet de loi S-8 était adopté nous présumons que, de la même façon, ces groupes réclameraient des frais lors de certains processus de radiodiffusion.

Nous vous remercions, madame la présidente, de nous avoir invités à comparaître aujourd'hui devant vous pour discuter de cette question. Nous répondrons maintenant à vos questions.

La présidente: Merci beaucoup. Tout cela est extrêmement intéressant.

[*Traduction*]

Le sénateur Spivak: Monsieur Rosenzveig, savez-vous pourquoi il est possible d'attribuer des frais aux termes de la Loi sur les télécommunications, mais pas en vertu de la Loi sur la radiodiffusion? Pourquoi est-ce possible dans un cas, mais pas dans l'autre?

Mr. Rosenzveig: Je ne connais pas bien les circonstances de l'adoption de l'actuelle Loi sur la radiodiffusion, qui ne prévoyait pas l'attribution de frais, pas plus que la nouvelle loi. Du côté télécommunications, on a pensé qu'il serait souhaitable de prévoir de tels frais dans les rares cas où il est impossible à certains groupes de participer d'une façon éclairée. À ce moment, nos audiences de télécommunications avaient tendance à se dérouler sur le mode accusatoire, avec un contre-interrogatoire des

the telecom side. People file submissions in writing. Some of those meetings are of interest to consumer groups, they participate, and costs are awarded. We have found that this has been important in providing a better record and more informed participation on the telecom side.

Senator Spivak: Do you find that it is not adversarial at all these days? Do you mean among the public interest groups or among the telecom companies?

Mr. Rosenzveig: Both on the telecom and broadcasting side, people with different interests participate. One of the roles of the regulator is to balance and consider the various competing interests and determine what is in the public interest. You will have different people with different interests on both sides of a competitive licensing hearing on the broadcasting side.

Senator Spivak: It looks like you have many interventions on the broadcasting side. Do costs need to be awarded on the broadcasting side, or are you happy with the present system?

Mr. Lacombe: We support, and the commission has been pushing this forward, making it possible for interveners who come in front of the commission to be well equipped to provide interventions that support their points of view. This would render it possible. There are other ways this could happen, but we certainly have been taking all kinds of measures to ensure that interveners have access to public hearings. One of the measures that we have not talked about, and which is quite apparent, is that we request that the applicants broadcast any changes or renewals of their licence on their stations when they are in front of commission, to incite people to come forward.

Senator Spivak: Have you found that the interveners on the broadcasting side are well equipped to intervene? Do you think there are more technical aspects on the telecommunications side? What is your informed view?

Mr. Lacombe: There are a variety of interveners on the broadcast side. Many of them are companies that provide substantial information. However, there are other occasions where someone who wants to support a new service, for example, does not need necessarily more technical or economic data in order to say, this would be a good service. They would write in and say, "We support the service." There is no cost associated with that.

Mr. Rosenzveig: On the broadcasting side, we believe that if there were a cost-awarding power, it would be rarely exercised. In the vast majority of proceedings, either there is no significant interest, or they can participate without requiring significant additional resources they do not have. Obtaining surveys or expert opinion might be helpful in improving their ability to participate. Obviously, there are some public interest and consumer groups who think it would be helpful to have more

témoins. Pour les processus de télécommunications, nous attribuons régulièrement des frais et tenons rarement des audiences où les participants doivent être présents en personne. Nous recevons ordinairement des mémoires écrits. Certaines des instances intéressent des groupes de consommateurs. Dans ce cas, ils participent et des frais leur sont accordés. Nous avons constaté que cette façon de procéder assurait une meilleure participation dans le secteur des télécommunications.

Le sénateur Spivak: Voulez-vous dire que vos processus ne se déroulent plus du tout sur le mode accusatoire ces temps-ci? Parlez-vous des groupes de défense de l'intérêt public ou des entreprises de télécommunications?

M. Rosenzveig: Des personnes représentant des intérêts différents participent aussi bien du côté télécommunications que du côté radiodiffusion. L'un des rôles d'un organisme de réglementation est de réaliser l'équilibre, de considérer les points de vue divergents et de déterminer où réside l'intérêt public. Nous avons donc des gens ayant des intérêts différents quand nous tenons des audiences pour l'attribution de licences.

Le sénateur Spivak: Vous semblez avoir beaucoup d'interventions du côté de la radiodiffusion. Croyez-vous qu'il faille attribuer des frais dans ce secteur, ou bien êtes-vous satisfaits du système actuel?

M. Lacombe: Le Conseil est favorable à l'idée de donner aux intervenants les moyens voulus pour présenter leur point de vue d'une façon éclairée. L'attribution de frais le permet. Il y a également d'autres moyens, mais nous avons pris toutes sortes de mesures pour veiller à ce que les intervenants aient accès aux audiences publiques. Il y a une mesure que nous n'avons pas mentionnée et qui est assez évidente. Il s'agit de faire en sorte que les demandeurs diffusent sur leurs stations des renseignements sur les modifications ou les renouvellements de licence qu'ils demandent au Conseil, de façon à inciter les intéressés à présenter leur point de vue.

Le sénateur Spivak: Avez-vous constaté que les intervenants du secteur de la radiodiffusion disposent des moyens voulus pour faire connaître leur point de vue? Croyez-vous que les interventions comportent plus d'aspects techniques dans le secteur des télécommunications? Qu'en pensez-vous?

M. Lacombe: Il y a toutes sortes d'intervenants dans le secteur de la radiodiffusion. Dans beaucoup de cas, ce sont des entreprises qui fournissent d'importants renseignements. Il arrive cependant qu'un intervenant veuille exprimer son appui pour un nouveau service sans recourir nécessairement à des données techniques ou économiques. Dans ce cas, l'intervenant écrit pour nous dire: Nous appuyons le service. Cela ne lui occasionne pas de frais.

Mr. Rosenzveig: Du côté de la radiodiffusion, nous avons l'impression que, même si des frais pouvaient être attribués, ils le seraient rarement. Dans la grande majorité des instances, il n'y a pas d'intérêts importants en jeu, ou alors les participants n'ont pas besoin de ressources supplémentaires pour intervenir. Il est parfois utile, pour mieux participer, de procéder à des enquêtes ou d'obtenir l'avis d'experts. Bien sûr, certains groupes de consommateurs ou de défense de l'intérêt public pensent qu'il

resources on some occasions. I do not think the ones who appeared before the committee have said they would need it every time. As on the telecom side, in some cases, they will be asking for awards. However, it will not be for every proceeding.

Senator Ringuette-Maltais: In a previous presentation, we heard the comment that it would be useful to have regional experts to help groups that want to make presentations. What is your pool of expertise in the CRTC, and how do you think that compares to the pool of outside expertise that is available to different groups?

Mr. Rosenzveig: By definition, as a regulatory tribunal we build expertise, both at the commissioner and staff level. As I said earlier, we are small in comparison to other departments and agencies. We are tiny compared to the industries we regulate. There are two sets of industries. Having said that, we are expert. However, some of the hallmarks of a good regulator are fair and transparent process and public proceedings. In that context, it is important that people be able to participate in an informed fashion. I am sure interveners would be quick to say that we make up our own mind. Our decisions do not always provide what everyone wanted. There is a range of things people are asking for, but we do prize and value informed participation. On some occasions, not often, some of the participants may need additional help because they do not have the resources to participate at the level they may think is appropriate.

Senator Ringuette-Maltais: Going back to my original question, could you please quantify the number of experts currently employed by the CRTC?

Mr. Rosenzveig: We have approximately 400 staff. That includes everyone, from the mailroom to the library. On the broadcasting side, how many analysts are there?

Mr. Lacombe: The total staff in broadcasting is 132, I believe. That includes clerical staff and so on. I have not counted them, but it is probably in the area of 40 or 50. Most of the time, when people ask for assistance from our side, we do not provide expert advice. However, we do provide as much information to them as possible, including whatever economic, financial or TV log data we can.

Mr. Rosenzveig: On the broadcasting and telecom sides, staff members are available if people have questions about our processes or precedents. On both sides, we put public notices, submissions and decisions on the Web to try to make the information as readily available as possible.

Senator Ringuette-Maltais: You are saying to us that if a consumer or group wants to make a presentation, then they have full access to all the data that is currently available to the CRTC?

serait avantageux de disposer de ressources supplémentaires à certaines occasions. Je ne crois pas que ceux qui ont comparu devant le Conseil aient affirmé que cela serait nécessaire chaque fois. Comme dans le secteur des télécommunications, il leur arrive de réclamer des frais, mais ce n'est pas systématique.

Le sénateur Ringuette-Maltais: Nous avons entendu, dans un exposé antérieur, qu'il pourrait être utile à certains groupes de recourir à des experts régionaux pour mieux présenter leur point de vue. De quelles compétences spécialisées le CRTC dispose-t-il, et comment ces compétences se comparent-elles aux compétences extérieures auxquelles les différents groupes peuvent recourir?

Mr. Rosenzveig: À titre de tribunal de réglementation, le CRTC dispose d'un bassin de compétences, aussi bien parmi ses commissaires qu'au niveau de son personnel. Comme je l'ai déjà dit, nous sommes un petit organisme par rapport au reste de l'administration fédérale. Nous sommes minuscules à comparer aux entreprises que nous devons réglementer. Nous avons affaire à deux séries d'entreprises et nous avons bien sûr des experts. Toutefois, un bon organisme de réglementation doit être équitable et transparent et tenir ses audiences en public. Dans ce contexte, il est important que les gens aient la possibilité de participer utilement. Je suis sûr que les intervenants s'empresseraient de dire que nous devons nous décider. Nos décisions ne plaisent pas toujours à tout le monde. Les gens demandent différentes choses, mais nous trouvons toujours utile toute forme de participations éclairée. Il arrive à l'occasion, assez rarement d'ailleurs, que certains participants aient besoin d'aide parce qu'ils n'ont pas les moyens de participer au niveau qu'ils croient approprié.

Le sénateur Ringuette-Maltais: Pour revenir à ma question initiale, pouvez-vous me dire de combien d'experts le CRTC dispose actuellement?

Mr. Rosenzveig: Nous avons un effectif approximatif de 400 employés. Cela comprend tout le monde, de la salle du courrier jusqu'à la bibliothèque. Combien avons-nous d'analystes du côté de la radiodiffusion?

Mr. Lacombe: Je crois que l'effectif, du côté radiodiffusion, est de 132. Cela comprend le personnel de soutien administratif, et cetera. Je ne les ai pas comptés, mais nous devons en avoir entre 40 et 50. La plupart du temps, quand des gens nous demandent de l'aide, nous ne mettons pas nos experts à leur disposition. Toutefois, nous leur fournissons autant d'information que possible, et notamment les données économiques, financières et d'écoute de la télévision.

Mr. Rosenzveig: Des membres du personnel des secteurs de la radiodiffusion et des télécommunications peuvent répondre aux questions que les gens peuvent avoir au sujet de nos processus ou de nos précédents. Des deux côtés, nous plaçons les avis publics, les mémoires et les décisions sur notre site Internet, à fin de les diffuser aussi largement que possible.

Le sénateur Ringuette-Maltais: Nous dites-vous que si un groupe ou un consommateur veut présenter un mémoire, il a accès à toutes les données dont dispose actuellement le CRTC?

Mr. Rosenzveig: No, I am sorry, perhaps I should have been clearer. We do not put our thinking and analysis on the Web. We are advising the commission. What I meant was, we are quite prepared to talk to people about our precedents, our decisions and the way the processes work. The staff analysis is not revealed to the parties. The parties appear, make their points of view known, and staff members help the commissioners by providing advice and recommendations. We are not able, by definition, to share our thinking about what the right answer may be with the public.

Senator Eytون: I would like to talk about numbers. The numbers you have given us relate to last year and, on average, over the last seven years. Given your telecommunications experience — and we are looking at the broadcast side, which is a different question — and looking at the last seven years, the average was \$375,000, according to your brief. However, last year, it amounted to \$542,000.

Therefore, it was higher than average.

Perhaps more disturbing, in terms of control, is that you have said you did not deny anyone's request last year. The trend line in the telecommunications sector is up. You said that you grant 90 per cent of the applications, on average, but last year it was 100 per cent.

You can correct me here, but I have a sense that most broadcast applications, and I have had some experience with those, tend to be high profile and publicly known and debated, because many of the applicants have radio and television stations and other ways in which they can tell what is happening to them in Ottawa on a daily basis.

Given a situation where you grant all of the requests for funding, in a venue that would have a higher profile and more demanding people, do you think the numbers and experience you have had so far in telecommunications is at all applicable to broadcasting? How does one become a little more discerning and a little more judgmental, rather than granting 100 per cent of the requests? That number struck me forcibly.

Mr. Rosenzveig: I do not think that there is such a trend. I have only given you the numbers last year and the average. The average was \$375,000, and the previous year it was over \$540,000. It is not a trend upwards.

It depends on the nature of the proceedings. Last year, we were awarding costs with respect to our recent price caps proceeding. It is a large proceeding that takes place every four years. The costs were awarded last year. In 1998 and 1999, it was \$418,000 and \$458,000 respectively. In 2000, it was lower. When you average them, it comes out to that \$375,000 plus or minus figure, so it is not a trend.

M. Rosenzveig: Non, je m'excuse, j'aurais dû être plus clair. Nous ne mettons pas sur Internet le fruit de nos réflexions et de nos analyses. Nous sommes là pour conseiller le CRTC. Je voulais dire plutôt que nous sommes tout à fait disposés à parler aux gens de nos précédents, de nos décisions et de notre mode de fonctionnement. Les analyses effectuées par le personnel ne sont pas communiquées aux parties. Celles-ci présentent leur point de vue, après quoi les membres du personnel aident les commissaires en formulant des avis et des recommandations. Nous ne pouvons pas rendre public le résultat de nos réflexions sur les décisions à prendre.

Le sénateur Eytون: Je voudrais passer en revue certains chiffres. Ceux que vous nous avez donnés portent sur l'année dernière et sur la moyenne des sept dernières années. D'après votre expérience en télécommunications — et nous parlons actuellement de la radiodiffusion, qui est un secteur différent —, la moyenne des sept dernières années a été de 375 000 \$. Toutefois, le chiffre de l'année dernière été de 542 000 \$.

Ce chiffre est sensiblement plus élevé que la moyenne.

Ce qui est plus troublant, sur le plan du contrôle, c'est que vous avez dit que vous n'avez rejeté aucune demande l'année dernière. Dans le secteur des télécommunications, la tendance est à la hausse. Vous avez dit qu'en moyenne, vous acceptez 90 p. 100 des demandes, mais que la proportion a été de 100 p. 100 l'année dernière.

Corrigez-moi si je me trompe, mais j'ai l'impression que la plupart des demandes dans le secteur de la radiodiffusion — j'ai une certaine expérience à cet égard — sont bien connues et débattues en public parce que la plupart des demandeurs ont des stations de radio et de télévision et d'autres moyens de faire savoir ce qui se passe tous les jours à Ottawa.

Compte tenu du fait que vous acceptez toutes les demandes de financement en télécommunications et que les intervenants du secteur de la radiodiffusion sont plus connus et plus exigeants, croyez-vous que vos chiffres et votre expérience en télécommunications soient d'une utilité quelconque en radiodiffusion? Comment est-il possible de faire preuve de plus de jugement et de discernement, plutôt que d'accepter 100 p. 100 des demandes? Ce pourcentage m'a vraiment frappé.

Mr. Rosenzveig: Je ne crois pas à l'existence d'une telle tendance. Je vous ai simplement donné le chiffre de l'année dernière et la moyenne. La moyenne est de 375 000 \$, tandis que le chiffre de l'année dernière était d'un peu plus de 540 000 \$. Ce n'est pas vraiment une tendance à la hausse.

Tout dépend de la nature de nos audiences. L'année dernière, nous avons accordé des frais à l'égard du récent processus concernant le plafonnement des prix. C'est un processus important qui a lieu tous les quatre ans. Les frais ont été accordés l'année dernière. En 1998 et 1999, ils s'élevaient respectivement à 418 000 \$ et 458 000 \$. En 2000, c'était moins. Quand on fait la moyenne de ces chiffres, on arrive à environ 375 000 \$, mais on ne peut pas en dégager une tendance.

I do not think that there is a trend in denials either. We have an average of 18 cost order decisions a year. In some years, there will be fewer than others. Over time, about 10 per cent have been denied.

The interveners have had some experience. There have been some denials in the past, so they pull up their socks. They tend not to duplicate each other, but rather coordinate what they do. They tend to do a good job.

It is a merit-based approach. By and large, they are approved, but last year was not a trend. They are not all approved.

You asked whether we foresee that because of the nature of the issues in broadcasting, there will be an exponential increase if the bill were passed. People would be applying in larger numbers, but it would settle out. In the long run, we do not see that it would be much different.

Costs are not required in broadcasting if it is a small matter. On a major matter, where you need to do a study, presumably application will be made for costs.

We do not see costs becoming the rule, and we do not see a huge amount being awarded relative to the telecom side. We do not know. It will be a new field, but we do not see anything that would drive the two sides in a different way.

The Chairman: When you are contemplating the awarding of costs, does capacity to pay enter into your calculations? We have heard from broadcasters who have suggested that it could be a serious financial burden for them, given the great public interest in many broadcast hearings. The fears expressed have ranged from the impact on very small operations, such as a little country radio station, all the way up to the CBC, which may have what sounds like a lot of money, but has to spread it thinly over a wide range of activities. The CBC has already expressed, and I expect will do so again this morning, some considerable concern about the potential financial impact of such a provision.

When you are calculating how much, or whether, to award, does capacity to pay figure in the picture?

Mr. Rosenzveig: On the telecom side, if we have a proceeding where many regulated telephone companies are involved, we do look at capacity to pay. If we award costs to several telephone companies, ranging from Bell, which is very large, to SaskTel, which is much smaller, we will prorate the costs award. If \$80,000 is awarded, Bell will pay its share based on its telecommunications revenues.

Je ne crois pas non plus qu'il y ait une tendance pour ce qui est des rejets. Nous avons en moyenne 18 cas d'adjudication de frais par an. Certaines années, il y en a moins. D'une façon générale, nous en rejetons environ 10 p. 100.

Les intervenants ont une certaine expérience. Comme nous avons rejeté certaines demandes dans le passé, ils ne reviennent plus à la charge. Les intervenants semblent se concerter entre eux pour éviter les chevauchements. Ils font habituellement du bon travail.

L'approche est fondée sur le mérite. D'une façon générale, les demandes sont approuvées, mais l'année dernière ne marque pas une tendance. Les demandes ne sont pas toutes approuvées.

Vous voulez savoir si, à cause de la nature des questions qui se posent en radiodiffusion, nous nous attendons à une augmentation exponentielle en cas d'adoption du projet de loi. Les gens vont probablement être nombreux à présenter des demandes, mais les choses finiront par se tasser. À long terme, nous ne croyons pas qu'il y aura de grandes différences.

Les frais ne seront pas nécessaires en radiodiffusion s'il s'agit d'une petite affaire. Pour une question importante, lorsqu'il est nécessaire de procéder à des études, on peut supposer que des frais seront réclamés.

Nous ne croyons pas que des frais seront attribués dans la majorité des cas. Nous ne prévoyons pas non plus l'attribution de montants énormes dans le secteur des télécommunications. Nous ne le savons pas. Ce sera une nouvelle expérience, mais nous ne voyons pas de raisons pour lesquelles les deux secteurs seraient très différents l'un de l'autre.

La présidente: Quand vous envisagez d'attribuer des frais, tenez-vous compte de la capacité de payer? Certains radiodiffuseurs disent que cela pourrait leur imposer un lourd fardeau financier, compte tenu du grand intérêt que le public manifeste dans beaucoup des audiences de radiodiffusion. Les craintes exprimées vont des incidences sur les très petites entreprises, comme les petites stations de radio country, jusqu'aux effets sur Radio-Canada, qui a effectivement un grand budget, mais qui doit le répartir sur une très vaste gamme d'activités. Radio-Canada a déjà exprimé une grande préoccupation — et je m'attends à ce qu'elle le fasse de nouveau ce matin — au sujet des incidences financières possibles de cette disposition.

Quand vous prenez une décision sur le montant des frais ou sur l'opportunité d'en verser, prenez-vous en considération la capacité de payer?

M. Rosenzveig: Dans le secteur des télécommunications, si nous avons un processus faisant intervenir beaucoup de compagnies de téléphone réglementées, nous considérons la capacité de payer. Si nous accordons des frais à plusieurs compagnies de téléphone, allant de la taille de Bell, qui est très grande, à celle de SaskTel, qui est beaucoup plus petite, nous faisons un calcul proportionnel. Par exemple, si nous accordons 80 000 \$, la part de Bell se fondera sur ses recettes de télécommunications.

Bell telecommunications revenues are approximately half of the entire industry. Therefore, SaskTel would pick up only a small amount of that cost.

[*Translation*]

Thank you, gentlemen. You deserve special thanks because this is the third time you appear before Parliament, either here or in the other place, to discuss the same bill. Your comments are very helpful.

Our next witnesses already know us. You will recall, honourable senators, that they appeared before us on October 30 of last year. Some senators wished to keep discussing the Canadian Broadcasting Corporation.

[*English*]

We welcome you again. I believe you are familiar with our format.

Mr. Michel Tremblay, Vice-President, Strategy and Business Development, Canadian Broadcasting Corporation: We have appeared before this committee previously on this issue. Today I would like to reiterate four key points and also bring new evidence to sustain our position with regards to Bill S-8.

First, we strongly believe that Canadians should have the opportunity to be heard before the CRTC.

Second, we believe that currently, there are ample opportunities for them to be heard on broadcasting matters.

Third, the CBC does not rely on CRTC hearings to connect with its audience. As public broadcasters, we reach out every day to get public participation and the public's views of what they see and hear on our services.

Fourth, while we support greater public participation, we do not believe that the CBC/Radio-Canada parliamentary appropriation should be used to pay cost awards. This is not how Parliament intended those funds to be used.

Fifth, we have considerable concerns about the economic effects Bill S-8 could have on our programming.

As you know, we depend on our annual appropriation from Parliament to provide services as required in the Broadcasting Act. With that appropriation, we operate four national radio networks, including 72 regional stations, two television networks, including 25 stations, Newsworld, Le Réseau d'information, CBC North and our Internet sites. We believe it is inappropriate to divert public money away from its intended use — our programming — and use CBC/Radio-Canada's appropriations to fund participation in public proceedings.

Les recettes de télécommunications de Bell représentent environ la moitié de l'ensemble des recettes du secteur. Par conséquent, SaskTel n'aurait à payer qu'une petite fraction.

[*Français*]

Je vous remercie, messieurs. Je vous remercie d'autant plus que c'est la troisième fois que vous comparaissez devant le Parlement, soit ici soit à l'autre endroit, pour parler d'un même projet de loi. Vos commentaires nous aide beaucoup.

Nos prochains témoins nous connaissent déjà. Vous vous souviendrez, honorables sénateurs, qu'ils sont venus devant nous le 30 octobre de l'année dernière. Il y avait des sénateurs qui voulaient poursuivre leurs réflexions au sujet de Radio-Canada.

[*Traduction*]

Nous vous souhaitons la bienvenue encore une fois. Je crois que vous connaissez notre façon de procéder.

M. Michel Tremblay, vice-président, Stratégie et développement commercial, Société Radio-Canada: Nous avons déjà comparu devant le comité au sujet de ce dossier. Je voudrais aujourd'hui vous présenter encore une fois quatre points importants et vous faire part de nouveaux éléments à l'appui de notre position concernant le projet de loi S-8.

Premièrement, nous croyons fermement à la nécessité pour les Canadiens de pouvoir se faire entendre devant le CRTC.

Deuxièmement, nous croyons qu'ils disposent à l'heure actuelle de nombreuses occasions de se faire entendre au sujet des questions de radiodiffusion.

Troisièmement, la Société Radio-Canada ne compte pas sur les audiences du CRTC pour rester en contact avec son auditoire. En qualité de radiodiffuseur public, nous nous employons tous les jours à assurer la participation du public et à obtenir son point de vue sur nos émissions et nos services.

Quatrièmement, même si nous appuyons une participation accrue du public, nous ne croyons pas que les crédits parlementaires accordés à la Société Radio-Canada devraient être utilisés pour payer les frais attribués. Ce n'est pas ainsi que le Parlement envisageait l'utilisation de ces fonds.

Cinquièmement, nous nous inquiétons beaucoup des répercussions économiques que le projet de loi S-8 pourrait avoir sur nos émissions.

Comme vous le savez, Radio-Canada reçoit chaque année des crédits parlementaires pour financer les services qu'elle est tenue d'assurer aux Canadiens en vertu de la Loi sur la radiodiffusion. Ces crédits lui permettent d'exploiter quatre réseaux nationaux de radio, comptant 72 stations régionales, deux réseaux de télévision, comprenant 25 stations, Newsworld, RDI, le Service du Nord et des sites Internet. Nous ne croyons pas qu'il conviendrait d'utiliser ces fonds publics, destiné à financer nos émissions, pour acquitter les frais de participation à des délibérations publiques.

[Translation]

We are also concerned about the amount of costs that may be awarded.

Bill S-8 proposes to initiate a new system where broadcasters would pay additional costs for public participation without any accurate estimates of what those costs will be.

We all know that there is a huge difference between CRTC processes under the Telecommunications Act and the Broadcasting Act, and that makes it difficult to predict what the costs of awards would be.

We do know, as mentioned earlier, that telecommunication proceedings are more complex, and often include a cross-examination stage that requires expert witnesses.

We know that since 1996, individual awards for intervenors have exceeded \$500,000. There is no ceiling on how high awards can go. We also know that far more Canadians intervene in broadcasting proceedings than in telecommunication proceedings.

Four thousand people intervened in the CBC's last license renewal. That increases the unpredictability of potential cost awards.

[English]

The Public Interest Advocacy Centre, which appeared before this committee in December, told you that they are confident that Bill S-8 will not hurt us and that we can afford it. With respect, we cannot agree with that view. CBC/Radio-Canada's budgets are stretched now. We have spent the past two years re-examining the way we do everything, from looking at our real estate to our transmitters, all in an effort to find more money to invest in Canadian programming for Canadians who view and listen to our programs. We cannot pay cost awards without diverting money away from our programming, which we are mandated to provide.

Supporters of this bill will tell you that it will increase public participation in proceedings before the CRTC and that it will help programming. First, CBC/Radio-Canada receives more public submissions before the CRTC than any other broadcaster. In addition to the 4,000 interventions during CBC/Radio-Canada's last renewal, 600 Canadians came to speak at CRTC public consultations in 11 cities. Sixty-five of them chose to appear at the CRTC hearing in Hull, Quebec.

[Français]

Nous nous inquiétons, en outre, du montant des frais qui seraient attribués.

Le projet de loi S-8 propose d'instaurer un nouveau régime en vertu duquel les radiodiffuseurs se verront imposer des frais supplémentaires pour financer la participation aux délibérations publiques, sans toutefois donner d'indication précise sur le montant de ces frais.

Nous savons cependant que les différences notables qui existent entre les processus de consultation du CRTC, en matière de radiodiffusion et en matière de télécommunications, font en sorte qu'il est difficile de prévoir le montant des frais attribués.

En outre, comme il a été mentionné plus tôt, les délibérations dans le domaine des télécommunications sont beaucoup plus complexes et nécessitent souvent un contre-interrogatoire où des témoins experts sont appelés à comparaître.

Nous savons que depuis 1996 les frais attribués à des intervenants particuliers ont excédé 500 000 dollars. Soulignons toutefois qu'aucun plafond n'est prévu à cet égard. Nous savons également que les Canadiens interviennent en plus grand nombre lorsqu'il est question de radiodiffusion que de télécommunication.

Quatre mille interventions ont été déposées lors du dernier renouvellement de licence de Radio-Canada. Cela rend imprévisible le montant des frais qui pourrait être versé.

[Traduction]

Lorsqu'ils ont comparu devant vous en décembre, les porte-parole du Centre pour la défense de l'intérêt public ont affirmé qu'ils ne pensaient pas que le projet de loi S-8 puisse avoir des conséquences défavorables pour Radio-Canada et qu'ils estimaient que la Société en avait les moyens. Malheureusement, tel n'est pas le cas. Les budgets de Radio-Canada sont actuellement soumis à de fortes contraintes. Au cours des deux dernières années, nous avons réexaminé nos façons de faire dans tous les domaines, de la gestion de l'immobilier à l'exploitation des émetteurs, pour dégager des fonds supplémentaires pouvant être réinvestis dans la programmation canadienne destinée aux Canadiens qui écoutent et regardent nos émissions. Il ne saurait être question de prendre en charge les frais qui nous seraient attribués sans avoir à couper dans la programmation que nous sommes tenus d'offrir aux Canadiens en vertu de la loi.

Les partisans du projet de loi allèguent qu'il permettra d'accroître la participation du public aux délibérations qui se déroulent devant le CRTC et que cela servira la programmation. Tout d'abord, Radio-Canada suscite un plus grand nombre d'interventions devant le CRTC que tout autre radiodiffuseur. À part les 4000 interventions qui ont marqué le dernier renouvellement de ses licences, 600 Canadiens sont intervenus lors des consultations publiques qui se sont tenues dans onze villes et 65 ont comparu devant le CRTC à Hull, au Québec.

[Translation]

CRTC representatives have just indicated that the public hearings presently underway in Montreal have attracted more than 1,500 interventions from the public.

[English]

No one has provided any evidence that the quality of these public hearings on broadcasting matters has in any way been hurt by the absence of cost awards.

[Translation]

I think what is even more important for committee members to remember is that we don't wait for CRTC hearings to seek public input. We do it every day.

At the end of each of CBC programs we ask for feedback from the public and from our viewers. Our town hall programs provide ordinary Canadians with a platform to share their views on a wide variety of topics. Our television and radio Vice-Presidents regularly participate in public forums about CBC and its programming, forums which we also broadcast.

We are present in all regions of the country through our offices and our stations which are well connected to the communities they serve.

We actively seek out the views of Canadians through our Internet services, our talkback lines, e-mail and fax. If they do not like our programming, we have ombudsmen to investigate their complaints.

As many of you have probably seen on CBC Newsworld, we have a daily segment in which we respond on air to viewers comments about our coverage.

[English]

We act on what Canadians tell us. It was feedback from Canadians that convinced us we had to change our English television services to make our programming different from that other broadcasters are offering. That is why we launched our transformation of English television. Canadians now tell us it is working. We did not wait for a CRTC licence renewal process to implement such changes. We are Canada's national public broadcaster. This is what we do, and through it all we try to dedicate our resources to high quality Canadian programming. Bill S-8 proposes to take some of those resources away. We feel strongly that CBC/Radio-Canada public funding should not be used for that purpose.

[Français]

Les représentants du CRTC viennent d'ailleurs de souligner que les audiences publiques présentement en cours à Montréal, ont attiré plus de 1 500 interventions du public.

[Traduction]

Personne n'a pu démontrer de façon probante que l'absence d'attribution des frais ait nui de quelque façon que ce soit à l'efficacité du processus d'audiences publiques.

[Français]

À mon avis, un point important à retenir pour les membres du comité est que Radio-Canada ne s'en tient pas aux audiences publiques du CRTC pour solliciter l'avis du public, elle le fait chaque jour.

À la fin de chacune de nos émissions, nous invitons les auditeurs et les téléspectateurs à nous faire part de leurs commentaires. Nos émissions-débats fournissent aux citoyens ordinaires une tribune où ils peuvent échanger sur divers sujets. Nos vice-présidents immédiats participent régulièrement à des consultations publiques relativement à notre programmation, forum que nous diffusons d'ailleurs.

Nous sommes présents dans toutes les régions du pays par le truchement de nos bureaux et stations qui sont bien implantés dans les collectivités qu'elles desservent.

Les Canadiens peuvent nous transmettre leurs commentaires par l'entremise de nos services Internet et nos services à l'auditoire, ainsi que par courrier électronique et par télécopieur. S'ils n'apprécient pas les émissions que nous leur présentons, ils peuvent adresser une plainte à l'ombudsman de la société.

Comme certains d'entre vous l'ont peut-être déjà remarqué CBC News World réserve un segment quotidien aux commentaires des téléspectateurs auxquels nous répondons en ondes.

[Traduction]

Nous agissons en fonction des commentaires que les Canadiens nous font parvenir. Ce sont en effet leurs réactions qui ont poussé la Télévision anglaise à revoir la façon dont elle dispensait ses services et à rendre sa programmation différente de celle des autres radiodiffuseurs. C'est ce qui a été à l'origine de la transformation de la Télévision anglaise. Aujourd'hui, les Canadiens nous confirment que nous avons visé juste. Nous n'avons pas attendu pour ce faire que le CRTC déclenche des audiences en vue du renouvellement de nos licences. Nous sommes le radiodiffuseur public national du Canada. La radiodiffusion publique est ce qui nous définit. Nous nous efforçons de consacrer autant de ressources que possible à la production d'émissions canadiennes de grande qualité. Le projet de loi S-8 aurait cependant pour effet de réduire les ressources que nous pourrions mobiliser à cette fin. Nous croyons fermement que les fonds publics confiés à Radio-Canada ne devraient pas être détournés à cette fin.

Supporters of this bill say costs awards are necessary to fund research. CBC/Radio-Canada already conducts extensive research on broadcasting issues, much of which is publicly available on our Web site. This is objective, quality research that is used by others, including private broadcasters, the Copyright Board of Canada, and the Standing Committee on Canadian Heritage in its recent broadcasting review. We do this research so we can better serve Canadians.

[Translation]

When we appeared before this committee last year — when Bill S-8 was still Bill S-7 — you shared our concerns about the effect of cost awards on CBC, and this committee reported the bill with a recommendation that the government examine other solutions. Unfortunately the government was unable to do so.

Thus, if you are determined to proceed with Bill S-8, we urge the committee to at least act on its previous recommendation and amend Bill S-8 to exempt the CBC from taxation awards.

We tabled a suggested amendment when we appeared before you last October. We have left a copy of the amendment with the clerk this morning.

[English]

It was not the intention of Parliament that CBC/Radio-Canada's public funds be spent on cost awards for CRTC hearings. At the very least, this amendment would address CBC/Radio-Canada's concerns about the impact of Bill S-8 on the programming we provide to Canadians.

I wish to thank you for this opportunity to speak to you again today, and we would be pleased to answer any questions you may have.

Senator Spivak: In other words, you are saying to us that you are not opposed to Bill S-8 in principle. I think I am with you. I would not want to see any funds diverted from the CBC, which needs all the money it can get. Are you saying that you would be in favour of the bill with the amendment that you propose, or am I being too strong here?

Mr. Tremblay: This is correct.

Senator Gustafson: In terms of viewer time and what Canadians are watching, have you any figures on how many Canadians, and in what time frame, are watching CNN? Are you losing viewer audience? I go into the hotel; CNN is on. I was at breakfast this morning; CNN was on. I go into offices; CNN is on. What are the numbers?

Mr. Tremblay: First, it is true that given world events, there is considerable interest from viewers in CNN. We have had this since 9/11. They had quite a bump in their viewing hours last year, and that has carried over into this year, so there is no doubt that

Selon les partisans du projet de loi, l'attribution de frais est nécessaire pour financer la recherche. Radio-Canada effectue déjà beaucoup de recherche dans le domaine de la radiodiffusion et publie une bonne partie de ses conclusions sur son site Web. Cette information objective et fiable est utilisée par des tiers, dont des radiodiffuseurs privés, la Commission du droit d'auteur du Canada et même le Comité permanent du patrimoine canadien lors de son examen sur la radiodiffusion. Nous effectuons cette recherche dans le but de mieux servir les Canadiens.

[Français]

Lors de notre comparution devant le comité l'an dernier, à l'époque où le projet de loi S-8 était encore le projet de loi S-7, vous avez dit partager nos préoccupations sur les conséquences de l'attribution des frais sur CBC Radio-Canada et avez recommandé au gouvernement, dans votre rapport, de chercher d'autres solutions. Malheureusement, il n'y est pas parvenu.

Par conséquent, si le comité entend recommander l'adoption du projet de loi S-8 nous le pressons, à tout le moins, de revenir sur sa précédente recommandation et d'amender le projet pour exempter CBC et Radio-Canada du processus d'attribution.

Nous vous avions proposé un projet d'amendement lors de notre comparution en octobre. Nous avons d'ailleurs déposé une copie de cet amendement auprès du greffier ce matin.

[Traduction]

Le Parlement n'a jamais souhaité que Radio-Canada utilise les crédits qu'il lui accorde pour financer l'attribution de frais lors des audiences publiques du CRTC. L'amendement que nous proposons réglerait au moins le problème des répercussions du projet de loi sur les émissions que la Société offre aux Canadiens.

Je vous remercie de nous avoir donné l'occasion d'exposer à nouveau notre point de vue. Nous sommes maintenant disposés à répondre à toutes vos questions.

Le sénateur Spivak: Vous nous dites, en d'autres termes, que vous ne vous opposez pas au principe du projet de loi S-8. Je crois que je vous appuie. Je ne voudrais pas non plus que les fonds de Radio-Canada servent à d'autres fins, car la Société a besoin de tout l'argent qu'elle peut obtenir. Iriez-vous jusqu'à dire que vous êtes en faveur du projet de loi avec l'amendement que vous proposez?

M. Tremblay: C'est exact.

Le sénateur Gustafson: Quand on parle de temps d'écoute et des émissions que les Canadiens regardent, avez-vous des renseignements quelconques sur le nombre de Canadiens qui écoutent CNN à différentes heures? Perdez-vous une partie de votre auditoire? Je vais à mon hôtel, et c'est CNN qu'on voit à la télé. Je vais prendre le petit-déjeuner ce matin, et c'est encore CNN à la télé. Je vais au bureau et, encore une fois, c'est CNN. Quels sont les chiffres?

M. Tremblay: Compte tenu de la situation mondiale, il est vrai que les spectateurs s'intéressent beaucoup à CNN. C'est le cas depuis le 11 septembre 2001. L'année dernière, CNN a connu une importante hausse de ses heures d'écoute, hausse qui se maintient

CNN constitutes a significant source of competition for our services such as Newsworld. I would say that in reality, it was not always like that.

I would be pleased to provide you with those specifics, but it is clear that it is currently a significant source of competition to Newsworld.

The Chairman: I would like to pursue this avenue that Senator Gustafson opened because the issue irritates me. I do not know what it is like outside Quebec, but if I go to a comparatively small town in Quebec and turn on a television in a hotel room, I can get CNN, but not Newsworld. I am not sure why this is, but I find it intensely irritating — I really do. I just leave that thought with you. It has nothing to do with Bill S-8, I suppose.

Senator Eyton: I do not care about CNN and I am a strong supporter of CBC. In particular, I listen to CBC Radio One and Radio Two.

We have been assured that the dollars involved are, according to the precedent that we talked about, relatively small. When that is the case, I am tempted to say: What the heck, it is a tiny amount of money in a large CBC budget. Now, if it were more than a tiny amount, why would the government not consider providing funding so that it would not be a hardship? If it is a large amount, the funding is not provided, and it hurts. Of those three alternatives, I would think that number one or number two was more likely, given assurances of the small amount of money and the relatively infrequent use of discretion by the CRTC in awarding costs.

It seems odd to me that the CBC would ask for an exemption from the bill. I heard that there were about 4,000 interveners in one hearing, and about 800 people who actually intervened before the commission. Those are immense numbers. Using that as a kind of guide, what portion of the CRTC hearings would be occupied by CBC questions? Would it be 30 per cent or 40 per cent? It must be a goodly percentage if 800 people appeared and it must take up much of the agenda of the CRTC.

How does the CBC compare with the rest of the industry in terms of appearances before the commission? If it were a small proportion, that is one thing, but if it is a large part of the kind of activity that I am trying to describe, that would be another. What proportion of the commission's activity do you occupy?

Mr. Tremblay: Let me deal with your second question first, senator. I would say that we come before the CRTC quite often and it occupies a great deal of time. I was at the helm of the renewal process in 1999. That took several months, because we were dealing with our major licences and our radio-television network, Newsworld, RDI, et cetera. A considerable effort was devoted to that. There was a massive hearing that lasted for more than three weeks. We occupied much of the CRTC's time that

cette année. Il n'y a donc pas de doute que CNN constitue un concurrent sérieux pour des services tels que Newsworld. En réalité, cela n'a pas toujours été le cas.

Je serais heureux de vous fournir les détails, mais il est clair que CNN est un concurrent sérieux de Newsworld.

La présidente: Je voudrais poursuivre dans la même veine parce que cette question m'irrite. Je ne sais pas ce qui se passe en dehors du Québec, mais si je vais dans une ville relativement petite de cette province et que j'allume la télé dans une chambre d'hôtel, je peux toujours capter CNN, mais pas Newsworld. Je ne sais pas pourquoi il en est ainsi, mais je trouve cette situation extrêmement irritante. Je voulais juste vous en faire part. Je sais que cela n'a rien à voir avec le projet de loi S-8.

Le sénateur Eyton: Je ne tiens pas beaucoup à CNN et je suis un ardent partisan de CBC. J'écoute en particulier Radio I et Radio II de CBC.

On nous a donné l'assurance que les montants en cause sont relativement petits sur la base des précédents. Si c'est le cas, je suis tenté de dire: ma foi, ce n'est qu'une petite somme dans le grand budget de Radio-Canada. Toutefois, si ce n'est pas une petite somme, pourquoi le gouvernement n'envisagerait-il pas de fournir les fonds nécessaires pour éviter de créer des difficultés? Si le montant est important et qu'il n'y a pas de financement extérieur, cela peut faire du tort. Sur ces trois possibilités, je crois que les deux premières sont les plus probables, compte tenu des affirmations selon lesquelles les montants sont petits et le CRTC n'use pas fréquemment de ses pouvoirs pour attribuer des frais.

Je trouve étrange que Radio-Canada demande à être exemptée des dispositions du projet de loi. Je viens d'entendre qu'il y a eu près de 4000 interventions au cours d'une audience et que 800 personnes se sont effectivement présentées devant le Conseil. Ce sont des chiffres très importants. En nous en servant comme guide, à combien pourrions-nous estimer la proportion des audiences du CRTC qui concernent Radio-Canada? S'agit-il de 30 ou 40 p. 100? Le pourcentage est sûrement élevé si 800 personnes ont comparu. Je suis tenté de croire que cela occupe une bonne partie du programme du CRTC.

Comment Radio-Canada se compare-t-elle au reste de l'industrie en fonction du pourcentage des comparutions devant le Conseil? Si la proportion est petite, c'est une chose, mais si elle est grande, c'en est une autre. Quelle proportion de l'activité du Conseil accaparez-vous?

Mr. Tremblay: Permettez-moi de répondre d'abord à votre seconde question, sénateur. Nous nous présentons assez souvent devant le CRTC, et cela occupe beaucoup de temps. J'ai dirigé le processus de renouvellement des licences en 1999. Il a duré plusieurs mois parce qu'il s'agissait de nos principales licences, celles de notre réseau de radio et de télévision, de Newsworld, du RDI, et cetera. Beaucoup d'efforts y ont été consacrés. Il y a eu une audience marathon qui a duré plus de trois semaines. Nous

year. Then they had to write their decision, which was announced later. I guess it was very time-consuming.

Other than through the renewal process, I do not think that we are a greater user of the CRTC than any other broadcaster. It is hard for us to assess because it depends on whether we require an application to acquire a new licence or to amend existing licences. I would say that the volume is not greater than that of CTV. However, in respect of the issue you raised, about small amounts and are they simply issues of principle, we have to keep in mind that the evidence we have relates only to telecom proceedings. Telecom hearings are fewer in number than broadcasting hearings and they attract specialists. There would not be 4,000 people appearing before the CRTC for a telecommunications hearing. We cannot predict what will happen in broadcast proceedings.

We must also bear in mind that, beyond the complexity of the process on telecommunications versus broadcasting, at the end of the day, telecom hearings are held on issues of rate increases, which have a direct impact on the pocketbooks of Canadians. It is entirely appropriate to equip those public interest groups with the necessary tools to go before the CRTC and have their say. When the CBC appears before the CRTC, we are talking about providing a free service to Canadians and how to better our programming. There are significant differences between what the commission is trying to achieve through telecommunications proceedings and how it manages and supervises the broadcasting industry. The consequences are different, as are the technicalities surrounding the process.

Ms. Edith Cody-Rice, Senior Legal Counsel, Canadian Broadcasting Corporation: Added to that is another concern, that once something is enshrined in legislation, it is there for a long time. Although the current view is that the CRTC will award minimal costs, that may change over time and we would have no control over it. Given our experience of budget cuts, we have no assurance that the government would add money to our budget. Over the years, money has been taken away, yet we still have to provide the same service.

Senator Eytون: Coming back to my second question, it would be one thing to make an exception if the CBC were to occupy 10 per cent of the commission's time, and another if it were to occupy 50 per cent. To use an example, if the CBC were to occupy 80 per cent of the commission's time — I am sure that is not correct — there would not be much point to the bill. However, do the activities of the interveners for the CBC involve about 10 per cent of the proceedings of the CRTC? Give me a ballpark figure so that I can get some sense of it.

avons occupé une grande partie du temps du CRTC cette année-là. Ensuite, le Conseil a dû rédiger sa décision, qu'il a rendu publique plus tard. Je suppose que cela lui a pris beaucoup de temps.

Si on fait abstraction du processus de renouvellement, je ne crois pas que nous utilisons beaucoup plus du temps du CRTC que n'importe quel autre radiodiffuseur. Il est difficile pour nous de faire ce genre d'évaluation parce que cela dépend de la question de savoir si la demande porte sur une nouvelle licence ou vise la modification d'une licence existante. Je dirais donc que le volume ne dépasse pas celui de CTV. Toutefois, pour ce qui est de votre question concernant les petites sommes, il ne faut pas perdre de vue que les chiffres dont nous disposons ne se rapportent qu'au secteur des télécommunications. Les audiences de télécommunications sont moins nombreuses que celles de la radiodiffusion et font intervenir plus de spécialistes. Il n'y aurait pas 4000 interventions devant le CRTC s'il est question de télécommunications. Nous ne pouvons pas prédire ce qui peut se passer dans des audiences de radiodiffusion.

Nous devons également garder à l'esprit le fait qu'au-delà de la complexité relative des deux processus, les audiences de télécommunications portent surtout, en définitive, sur des augmentations de tarifs qui ont des incidences directes sur le portefeuille des Canadiens. Il est donc tout à fait indiqué, dans ce cas, de donner aux groupes de défense de l'intérêt public les moyens nécessaires de se présenter devant le CRTC pour exprimer leur point de vue. Par ailleurs, quand Radio-Canada se présente devant le CRTC, les questions débattues concernent la prestation d'un service gratuit aux Canadiens et les moyens d'améliorer les émissions. Il y a d'importantes différences entre ce que le Conseil essaie de réaliser au cours des audiences de télécommunications et sa façon de gérer et de superviser le secteur de la radiodiffusion. Les conséquences sont différentes, de même que les aspects techniques qui entourent le processus.

Mme Edith Cody-Rice, conseillère juridique principale, Société Radio-Canada: Il convient d'ajouter à cela le fait qu'une fois inscrite dans la loi, une disposition restera en vigueur pendant très longtemps. Même si on estime aujourd'hui que le CRTC n'accordera que des frais minimes, la situation peut changer avec le temps d'une façon totalement indépendante de notre volonté. Compte tenu des coupures budgétaires que nous avons connues, rien ne garantit que le gouvernement nous donnera plus d'argent. Au fil des ans, nos crédits ont diminué, mais nous devons continuer à assurer le même service.

Le sénateur Eytون: Pour revenir à ma seconde question, ce serait une chose d'exempter Radio-Canada si elle n'occupe que 10 p. 100 du temps du Conseil, mais c'en est une autre si elle en occupe 50 p. 100. Par exemple, si la Société occupait 80 p. 100 du temps du Conseil — ce qui est bien sûr faux —, le projet de loi n'aurait plus sa raison d'être. Toutefois, pouvons-nous dire que les intervenants qui s'intéressent à Radio-Canada occupent 10 p. 100 du temps du CRTC? Pouvez-vous me donner un chiffre très approximatif pour que je me fasse une idée de la situation?

Mr. Tremblay: This is difficult for me to assess. The commission would be in a better position to know where we fit in respect of the overall volume. I can only say that when we go back for the next renewal, it will be a major project for us and for the commission in that year. There will be a bump. We always have a range of applications for new radio stations. I would be pleased to provide you with that number. However, we always have smaller elements on the go with the commission, such as setting up new broadcasters across the country and new television stations. We have applications that are not large in scope, but nevertheless, they are significant in number.

Senator Eytون: I was trying to relate it to the number of interveners who actually appear before the commission relative to the CBC.

Ms. Cody-Rice: When you talk about the number of interveners, a pertinent question would be: How does the number of interveners who appear at a CBC hearing compare with the number who appear at a private broadcaster hearing? I think we have significantly more interveners. The impact of cost awards would be greater for the CBC.

Senator Eytون: I was trying to quantify the extent of the exception that was suggested.

Mr. Shaun Poulter, Manager, Government Relations, Canadian Broadcasting Corporation: In respect of the amount of money involved, the people at CBC who produce Canadian drama will tell you that there is no such thing as a small amount when it comes to trying to get money to produce programs. When we look at the money awarded on the telecom side, we see it in terms of programs. One episode of *Da Vinci's Inquest*, a popular Canadian program, costs \$1 million to produce. That money has to come from somewhere, and so we have been working hard to find ways within our own system to get a dollar here and a dollar there. There really is no such thing as a small amount of money.

[Translation]

Senator Ringuette-Maltais: My questions will probably take the form of a general comment.

I will start with some compliments. I may then come to a few negative points.

I will have to admit that even with what you called — no, I think it was Ms. Cody-Rice — huge budget cuts, the CBC and Radio-Canada successfully made a major transition when they introduced a new Internet information network, which was extraordinary.

M. Tremblay: Ce serait vraiment difficile à évaluer. Le Conseil serait mieux à même de déterminer ce que nous représentons par rapport à sa charge totale de travail. Je peux seulement dire que lorsque viendra le temps du prochain renouvellement, ce sera un grand projet aussi bien pour nous que pour le CRTC. Il y aura donc une pointe cette année-là. Nous avons toujours des demandes relatives à de nouvelles stations de radio. Je serais heureux de vous fournir ce chiffre. Toutefois, nous avons constamment de petites affaires à régler avec le Conseil, comme l'établissement de nouveaux radiodiffuseurs et de nouvelles stations de télévision un peu partout dans le pays. Nous avons des demandes qui ne sont pas d'une très grande portée, mais qui sont néanmoins assez nombreuses.

Le sénateur Eytون: J'essayais d'établir un lien avec le nombre d'intervenants qui comparaissent effectivement devant le CRTC pour des questions intéressant Radio-Canada.

Mme Cody-Rice: Quand on évoque le nombre d'intervenants, il est intéressant de se poser plutôt la question suivante: comment le nombre d'intervenants qui comparaissent aux audiences intéressant Radio-Canada se compare-t-il au nombre des intervenants qui se présentent aux audiences concernant un radiodiffuseur privé? Je crois que nous avons sensiblement plus d'intervenants. Les incidences de l'attribution de frais seraient plus importantes pour Radio-Canada.

Le sénateur Eytون: J'essayais plutôt de quantifier la portée de l'exception que vous proposez.

M. Shaun Poulter, chef de projet, Relations gouvernementales, Société Radio-Canada: En ce qui concerne les montants en cause, les gens de Radio-Canada qui produisent des dramatiques canadiennes vous diront qu'il n'y a pas de petites sommes quand il s'agit d'obtenir de l'argent pour produire une émission. En considérant les montants attribués dans le secteur des télécommunications, nous pensons automatiquement à nos émissions. Par exemple, un épisode de *Da Vinci's Inquest*, émission canadienne assez populaire, coûte un million de dollars à produire. Nous devons trouver cet argent quelque part. Récemment, nous avons dû travailler très fort pour trouver des moyens de gratter un dollar par-ci et un dollar par-là dans notre propre système. Par conséquent, il est un peu fallacieux de parler de petites sommes.

[Français]

Le sénateur Ringuette-Maltais: Mes questions vont peut-être se transformer plutôt en commentaire général.

Je vais commencer par vous envoyer des fleurs puis après, peut-être vous envoyer des pots.

Je dois vous avouer que même avec ce que vous avez qualifié — ou plutôt madame Cody-Rice — de coupures budgétaires extraordinaires, vous avez quand-même, au niveau de Radio-Canada et de CBC, réussi à faire une transition majeure, à inclure un réseau d'information informatisé sur Internet ce qui est extraordinaire.

They say "It's time to reality." I can only congratulate you. This was a major step forward even if some say you had budget cuts. I do not necessarily believe this was the case, which means that maybe there was still some extra fluff.

My comments will be mainly focused on linguistic minorities which, if my memory serves me right, have been subjected in the past few years to cuts in regional offices, regional reporting as well as regional programming and broadcasting, as Madam Chair indicated a few moments ago.

Since I expect another wave of cuts in the regions, which will affect official language minorities, I am not sure I can support your suggested amendment because, most of the time, these are small communities with limited economic resources that cannot afford to prepare a good brief with well-thought-out arguments and expert analysis.

My comments are directed to the future. As I come from a linguistic minority community where access to information and programming in the language of our choice is important, I have reservations and concerns.

Mr. Tremblay, I wonder if you could today reassure people from isolated areas and minorities living in some regions by indicating to them that your future programming will not make them want to use Bill S-8 to make a presentation to Radio-Canada.

Mr. Tremblay: Please allow me to respond immediately. Members of our regional audiences can already contact us without having to wait for anything else. We have a 1-800 line and a Web site they can use to get in touch with us.

I wish to thank you for your compliments about our Web sites. We are very proud of them because we actually think that the quality of our news and programming services must extend to the Internet in order to provide additional means to reach Canadians wherever they are.

The issue of the services provided to minorities is very important, and I am very pleased that you raised it.

First, before considering the future, I want to take a little step back. I hate to mention that again, but you cannot underestimate the budget cuts we were subjected to. We had a \$400-million reduction in our budget in the mid-eighties. We lost 3,000 jobs. Cuts of this magnitude are no doubt very painful.

So we did have some service cuts throughout the country. Those budget cuts were huge and you cannot underestimate their impact. Everyone suffered, in the regions, at the network level, everywhere.

Il y a un certain dicton, «it's time to reality», je dois vous avouer que je vous lève mon chapeau. Vous avez fait un pas important même si on dit que vous avez eu des restrictions budgétaires. Je ne crois pas qui soit nécessairement le cas et cela veut dire que peut-être qu'il y avait du «fluff» en trop.

Mon intervention est plutôt destinée vers les communautés de minorités linguistiques qui, de mémoire, dans les dernières années ont été sujettes à des réductions dans les bureaux régionaux, dans le reportage régional, la programmation dans les régions et la diffusion. Ce qui rejoint un peu les commentaires de madame la présidente de tout à l'heure.

Anticipant encore une vague de coupures dans les régions, pour les communautés de langue minoritaire, tout en sachant que la plupart du temps on fait affaire à des petites communautés où il y a quand même des restrictions au niveau économique pour mettre en place une présentation au CRTC qui se tient, qui requiert de l'expertise, j'ai des doutes et des réserves concernant votre demande d'amendement.

Mes commentaires se dirigent vers l'avenir. Faisant partie d'une communauté minoritaire linguistique où l'accès à de l'information et de la programmation dans la langue de notre choix, est importante, j'ai des réserves et des inquiétudes.

Il voudrais aujourd'hui si possible, monsieur Tremblay, que vous pouviez rassurer les gens des régions éloignées et les minorités de certaines régions, que votre programmation future va faire en sorte que nous n'aurons pas besoin d'avoir recours à un projet de loi tel S-8 pour pouvoir faire une présentation à Radio-Canada.

M. Tremblay: Si vous me permettez une réaction immédiate, ces membres de régions peuvent déjà nous contacter sans être obligés d'attendre la suite. Nous avons une ligne 1-800 et un site Internet sur lequel ils peuvent communiquer avec nous.

Je vous remercie pour les fleurs sur nos sites. On en est très fiers parce qu'on pense que effectivement la qualité de nos services d'informations, nos programmations doivent s'étendre à l'Internet pour trouver des moyens additionnels afin de rejoindre les Canadiens où qu'ils soient.

La question de nos services aux minorités est une question très importante et je suis content que vous la soulevez.

Premièrement, avant de vous parler d'avenir, j'aimerais faire un petit recul. Je n'aime pas en parler, mais il ne faudrait pas minimiser toute la question des réductions budgétaires. Il y a eu 400 millions de dollars de réduction dans nos budgets au milieu des années 80, et 3 000 pertes de postes. Cela ne se fait pas sans casser les pots.

Il y a eu effectivement les pertes de services à travers le pays en conséquence de ces coupures. C'est une coupure énorme! Il ne faut pas minimiser l'incidence de ces réductions. Tout le monde dans les régions, au réseau, tout le monde y a passé.

Second, as you know, our French television services operate regional stations all over the country providing unique news services to francophone Canadians. No other broadcaster extends its news services throughout the country as we do.

Third, more than 400 hours of programming are produced in the regions each year. Some programs are only aired in the regions. Others are carried over the network.

Yesterday, as you may know, the new Vice-President of French television, Daniel Goure, announced that Radio-Canada, as a public broadcaster, is repositioning its French television services in order to bring them back closer to their roots.

The repositioning will include a review of our role in the regions. Mr. Goure had already indicated several times that he intended to give a stronger voice to regions and to the people who operate our regional stations non only for regional programming, but also for their contribution to the network.

I think it is important to reflect regions within the network and not to limit their share to a few slots in the programming schedule called "regional programs." This is not effective. We have to reflect regions on a larger scale. This is a new direction we are taking. We have already started to train and to help train independent producers in the regions in order to increase the regional input.

A first television drama produced by an independent producer in New Brunswick will be aired on the network in the coming year. We are trying to develop these production centres around the country.

We are doing much already, more than others, since this is our mandate. Obviously we can do more, and I think we will try to go as far as we can.

To put things in perspective — if you allow me, because I'm trying to keep this short — when some say that \$400,000 or \$500,000 a year is not a big deal, I have to note that this is what it takes to maintain one or two regional news offices.

So, there is an impact when we get a budget cut of \$400,000 or \$500,000 a year. This represents half the budget of an episode of *Da Vinci's Inquest* or of another series on the French network. These amounts will also impact the regions.

We are presently making all possible efforts to free some money from operations, by reviewing everything we do, in order to reinvest it in the network and in the regions.

When you cut one dollar from the CBC budget, you will have an impact on programming because we have a lot of fixed costs in our operations, for network transmitters and so on. So it is always programming that suffers the most each time one dollar is cut.

Deuxièmement, sur la question de nos services en région, le réseau de télévision française de Radio-Canada, comme vous le savez, exploite des stations en région, à travers le pays et fournit aux Canadiens francophones des services d'informations qui sont uniques. Aucun autre diffuseur n'étend ses services à travers le pays au niveau de l'information.

Troisièmement, il y a plus de 400 heures d'émissions qui sont produites en région à chaque année. Certaines d'entre elles sont diffusées en région seulement. D'autres sont véhiculées par le réseau.

Hier, comme vous le savez peut-être, le nouveau vice-président de la télévision française, M. Daniel Goure a annoncé un repositionnement à la télévision française pour la ramener plus près de ses racines à titre de diffuseur public.

Le repositionnement inclut aussi une revue de notre rôle dans les régions. Monsieur Goure a déjà signalé à plusieurs reprises qu'il était pour donner une voie accrue aux régions, à nos gens qui exploitent les stations en région, non seulement pour ce qu'ils font dans les régions mais aussi pour leurs contributions au réseau.

Je pense qu'il est important de refléter les régions au réseau et pas seulement que de créer des créneaux dans la grille qui s'appelle: émissions régionales. Ce n'est pas efficace. Il faut savoir refléter les régions à large échelle. C'est une direction que l'on prend. D'ailleurs, on a déjà commencé à former et à aider à développer des producteurs indépendants en région pour qu'ils puissent alimenter le réseau.

Il y aura une première dramatique produite par un producteur indépendant au Nouveau-Brunswick qui va alimenter le réseau au cours de la prochaine année. On tente de développer ces foyers de productions à travers le pays.

On en fait déjà beaucoup, plus que les autres, c'est notre mandat. Évidemment, on peut en faire plus. Je pense qu'on va s'y atteler à la mesure de nos moyens.

Pour mettre les choses en perspective, si vous le permettez, je ne veux pas faire une intervention trop longue, mais quand on dit que les sommes ne sont pas si importantes que cela si on parle de 400 000 dollars ou de 500 000 dollars par année, c'est l'équivalent de l'ouverture d'un ou deux bureaux régionaux journalistiques en région.

C'est cela la conséquence de retirer de 400 000 dollars à 500 000 dollars de notre budget. C'est peut-être la moitié du budget de l'émission d'une grande dramatique, comme *Da Vinci's Inquest* ou autre grande série au réseau français. Mais ce sont les sommes qui vont aussi affecter les régions.

À l'heure actuelle on déploie tous les efforts possibles pour retirer des fonds de l'exploitation en revoyant tout ce que l'on fait en vue de réinvestir davantage au réseau et en région.

Dès qu'on enlève un dollar à Radio-Canada c'est la programmation qui souffre parce qu'il y a beaucoup de coûts fixes dans notre exploitation tel le réseau d'émetteurs, et caetera. C'est là vraiment que le bât blesse dès qu'on retire un dollar.

Senator Ringuette-Maltais: Thank you very much, Mr. Tremblay. As I am not from Central Canada and the golden triangle of Montreal, Ottawa and Toronto, I find it very difficult to accept your comments to the effect that a \$1 cut in the CBC budget will automatically impact the regions. This is really difficult to accept. Perhaps what is needed is a change in philosophy.

Mr. Tremblay: This is not what I meant. If we get a \$1 cut obviously, everyone will suffer. The cut will affect either the network or the regions. The regions are not the only area affected. I was just giving an example when I said that \$300,000 or \$400,000 a year is what it takes to maintain two regional news offices. This was only an example. We definitely don't try to target the regions. On the contrary, we made a special effort to develop news ways of doing things through sharing of resources between radio and television so as to go further in the regions and bring back news to be broadcast on the network. We are doing quite the opposite. We surely don't want to penalize regions.

[English]

The Chairman: Obviously, people care a great deal about the work you do.

Senator Gustafson: What is the total budget of the CBC?

Mr. Tremblay: At this point, we are looking at \$1.4 billion.

Senator Gustafson: What portion of that comes from the government?

Mr. Tremblay: I am not very good at on-the-spot calculations. I would say that \$950 million would be the operating appropriation for this year. We must keep in mind that this is a special year. We have been blessed with \$60 million in additional government funding, which has been totally dedicated to programming.

We have no guarantee that this money will be renewed next year. We are just hoping for the best. Obviously, if that is not the case, we will have less than \$950 million to work with next year.

Senator Gustafson: The rest of the money comes from advertising or —

Mr. Tremblay: About \$300 million will come from advertising and self-generated revenues.

The Chairman: Thank you all very much. Indeed, the work that the CBC does is important, which is why we wanted to hear from you again. We are grateful for your being here this day.

Senators, we thank our witnesses, but we are not free. We still have more work to do. As you see from your agenda, we will consider a draft legislative budget for the coming year. After that, we will go *in camera* to discuss future business of the committee.

Le sénateur Ringuette-Maltais: Merci beaucoup monsieur Tremblay. Venant non pas du centre du pays, du «golden triangle» de Montréal, d'Ottawa ou de Toronto, j'accepte difficilement vos commentaires à l'effet que lorsqu'il y a un dollar de coupé dans le budget de Radio-Canada que ce sont les régions qui sont coupées. Je crois que ce commentaire est très difficile à accepter. Peut-être qu'il y a besoin d'un changement de philosophie.

M. Tremblay: Ce n'est pas ce que j'ai voulu sous entendre. S'il y a un dollar de coupé évidemment le bât blesse pour tout le monde. Il peut y avoir des coupures soit au réseau ou en région. Il n'y a pas que les régions qui vont écoper. Je donnais simplement l'exemple effectivement qu'avec 300 000 dollars ou 400 000 dollars par année on peut ouvrir deux bureaux journalistiques en région. C'est à titre d'exemple. On ne vise nullement d'affecter les régions. Au contraire, on a fait un effort particulier pour développer des nouvelles façons de faire en utilisant conjointement nos ressources; la radio et la télévision dans les régions, pour aider à pénétrer davantage les régions et pouvoir en ramener de l'information diffusée sur nos réseaux. Je pense que c'est tout le contraire, on ne veut surtout pas pénaliser les régions.

[Traduction]

La présidente: De toute évidence, les gens s'intéressent beaucoup au travail que vous faites.

Le sénateur Gustafson: Quel est le budget total de Radio-Canada?

M. Tremblay: En ce moment, il est de l'ordre de 1,4 milliard de dollars.

Le sénateur Gustafson: Quelle proportion de ce montant vient du gouvernement?

M. Tremblay: Je ne suis pas très bon en calcul mental. Je dirais que les crédits d'exploitation pour cette année s'élèvent à 950 millions de dollars. Nous devons nous rappeler que c'est une année spéciale. Nous avons eu le bonheur de bénéficier de crédits supplémentaires de 60 millions de dollars, qui sont entièrement réservés à la programmation.

Nous n'avons nullement l'assurance que nous aurons cet argent l'année prochaine. Nous espérons simplement que les choses se passeront bien. Bien sûr, si ce n'est pas le cas, nous aurons moins de 950 millions l'année prochaine.

Le sénateur Gustafson: Le reste de l'argent vient donc de la publicité ou...

M. Tremblay: La publicité et l'autofinancement nous rapportent environ 300 millions de dollars.

La présidente: Merci beaucoup à tous. Il est évident que Radio-Canada fait un travail important. C'est pour cette raison que nous voulions vous entendre de nouveau aujourd'hui. Nous vous sommes reconnaissants d'être venus.

Sénateurs, nous remercions nos témoins, mais nous ne sommes pas encore libres. Il nous reste encore quelque chose à faire. Comme vous pouvez le voir sur l'ordre du jour, nous devons examiner un projet de budget législatif pour l'année prochaine. Ensuite, nous nous réunirons à huis clos pour discuter de nos travaux futurs.

Does everybody have a copy of the proposed legislative budget for the coming year? It is a fairly simple matter.

The steering committee has approved this budget. It is simply for our work on legislation for the fiscal year that ends March 31, 2004.

It is, I believe, a prudent and modest amount of money — \$21,200. You will find a breakdown of that amount on the third sheet of the package.

If you look at the second sheet, you will see that we did not spend as much money as we budgeted. However, it is prudent to budget appropriately. For example, we should budget for a certain number of working meals, because if we are holding a committee hearing on a particularly complex piece of legislation, which may happen in the coming year, it could run into lunchtime.

The professional services item refers to the possible use of an outside consultant, as we have done in the past. It would probably be on transportation matters. As you know, there is discussion in the other place of one or more fairly complex pieces of transportation legislation. In the past, notably the busing study, we found it useful to supplement parliamentary resources with an outside consultant.

Other than that, I think it is straightforward. Does anyone have any questions?

Senator Gustafson: I move the adoption of the budget. I think that it is very modest.

The Chairman: It is moved by Senator Gustafson, supported by Senator Phalen. All in favour? All opposed? Carried. Thank you very much.

The committee continued *in camera*.

Est-ce que chaque sénateur dispose d'un exemplaire du projet de budget législatif de l'année prochaine? Comme vous pouvez le voir, c'est assez simple.

Le comité directeur a approuvé ce budget qui doit nous permettre d'examiner des projets de loi pendant l'exercice qui se terminera le 31 mars 2004.

C'est, je crois, un budget prudent et modeste totalisant 21 200 \$. Vous trouverez la ventilation de ce montant à la troisième page du document.

À la deuxième page, vous constaterez que nous n'avons pas dépensé l'argent prévu à notre budget. Toutefois, il est prudent d'établir un budget adéquat. Par exemple, nous devons prévoir un certain nombre de déjeuners de travail car si le comité examine un projet de loi particulièrement complexe — ce qui pourrait bien arriver l'année prochaine —, il pourrait devoir continuer à travailler à l'heure du déjeuner.

Le poste intitulé Services professionnels et autres nous permet de recourir au besoin à un consultant, comme nous l'avons fait dans le passé. Ce serait probablement dans le domaine des transports. Comme vous le savez, on parle à l'autre endroit d'un ou plusieurs projets de loi assez complexes relatifs aux transports. Dans le passé, notamment à l'occasion de l'étude sur le transport par autocar, nous avons trouvé utile d'ajouter les services d'un consultant extérieur à nos ressources parlementaires.

Autrement, le budget est très simple. Y a-t-il des questions?

Le sénateur Gustafson: Je propose l'adoption du budget. Je crois qu'il est très modeste.

La présidente: La motion est proposée par le sénateur Gustafson et appuyée par le sénateur Phalen. Tous ceux qui sont en faveur? Tous ceux qui s'y opposent? La motion est adoptée. Merci beaucoup.

La séance se poursuit à huis clos.



Canada Post Corporation/Société canadienne des postes

Postage paid
Lettermail

Poste-payé
Poste-lettre

1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:

Communication Canada – Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Communication Canada – Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9

WITNESSES

Tuesday, February 11, 2003:

From the National Anti-Poverty Organization:

Ms. Linda Lalonde, President;

Ms. Gwen Wood, First Vice-President;

Ms. Paulette Halupa, Second Vice-President.

From the Telecommunications Workers Union:

Mr. Neil Morrison, Vice-President;

Mr. Ron Carlson, Administrative Vice-President, Communications,
Energy and Paperworkers Union of Canada.

Thursday, February 13, 2003:

*From the Canadian Radio-television and Telecommunications
Commission:*

Mr. A. R. (Tony) Lacombe, Director General, Broadcasting
Operations;

Mr. Allan Rosenzveig, General Counsel, Telecommunications,
Legal Directorate.

From the Canadian Broadcasting Corporation:

Mr. Michel Tremblay, Vice-President, Strategy and Business
Development;

Ms. Edith Cody-Rice, Senior Legal Counsel;

Mr. Shaun Poulter, Manager, Government Relations.

TIÉMOINS

Le mardi 11 février 2003:

De l'Organisation nationale anti-pauvreté:

Mme Linda Lalonde, présidente;

Mme Gwen Wood, première vice-présidente;

Mme Paulette Halupa, deuxième vice-présidente.

De la Telecommunications Workers Union:

M. Neil Morrison, président;

M. Ron Carlson, vice-président, administratif, Syndicat canadien
des communications, de l'énergie et du papier.

Le jeudi 13 décembre 2003:

Du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes:

M. A. R. (Tony) Lacombe, directeur général, Exploitation de la
radiodiffusion;

M. Allan Rosenzveig, avocat général, Télécommunications,
Contentieux.

De la Société Radio-Canada:

M. Michel Tremblay, vice-président, Stratégie et développement
commercial;

Mme Edith Cody-Rice, première conseillère juridique;

M. Shaun Poulter, chef de projet, Relations gouvernementales.